

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Trente-huitième séance – Mercredi 15 janvier 2003, à 20 h 45

**Présidence de M. Alain Comte, président**

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Monique Cahannes, Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, Barbara Cramer, M. Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Sophie Fischer, Micheline Gioiosa, MM. François Henry, Jean-Pierre Lyon et Bernard Paillard.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 18 décembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 janvier, mercredi 15 janvier et lundi 20 janvier 2003, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Amélioration de la sécurité aux environs des écoles de la Jonction» (P-51 A)<sup>1</sup>.****Rapporteur: M. René Grand.**

La commission des pétitions a étudié la pétition P-51 durant la séance du 17 septembre 2001, sous la présidence de M. Guy Mettan, et durant la séance du 6 mai 2002, sous la présidence de M. Guy Savary.

Entre-temps, la motion urgente M-217 a été déposée par la commission et acceptée le 9 octobre 2001 par le Conseil municipal pour demander des mesures immédiates. Elle était intitulée: «Évitons un accident de trop aux écoliers des Plantaporrêts».

Le rapporteur remercie spécialement M<sup>me</sup> Ursi Frey de l'excellence de ses notes de séances.

**Texte de la pétition**

«Les soussignés demandent que soient réalisés rapidement les aménagements de sécurité aux alentours des écoles des Plantaporrêts, du Mail, de Cité-Jonction et de Carl-Vogt, conformément aux demandes acceptées par le Conseil municipal le 27 janvier 1998 lors du débat sur la pétition N<sup>o</sup> 61 du conseil de quartier de la Jonction. Notamment:

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Commission, 5433.

Plantaporrêts:

1. Elargissement du trottoir entre les rues des Plantaporrêts et des Jardins.
2. Signaler l'école des Plantaporrêts et rue résidentielle.
3. Suppression conflits TI/piétons, carrefour Saint-Georges/carrefour Plantaporrêts.
4. Elargissement de trottoirs, Saint-Georges/carrefour Plantaporrêts.
5. Rue résidentielle: rue des Jardins.

Cité-Jonction:

1. Créer un aménagement devant l'école de Cité-Jonction.
2. Allonger le temps vert de la phase piéton et supprimer conflits TI/piétons carrefour Saint-Georges/Deux-Ponts.
3. Virage Deux-Ponts, avenue Jonction: sécuriser piétons.
4. Aménager le carrefour Carl-Vogt/Vélodrome (diminuer les vitesses).

Carl-Vogt:

1. Allonger le temps vert de la phase piéton et mettre signal pour non-voyant carrefour Ecole-de-Médecine/Carl-Vogt.
2. Complément de marquage de passages piétons, Bain/Vieux-Billard.
3. Marquage d'un passage piéton, Carl-Vogt face à l'accès privé (entre rues de Ballive et Village-Suisse).

Mail:

1. Marquage d'un passage piéton Vieux-Billard/Village-Suisse.
2. Suppression conflits TI/piétons, carrefour Saint-Georges/Bains.»

**Audition des pétitionnaires, le 17 septembre 2001**

- M<sup>me</sup> Patricia Ceresa, Coordination enfants, Maison de quartier de la Jonction (MQJ)
- M<sup>me</sup> Teresa Dib, Association des parents des écoles de la Jonction (APEJ)
- M<sup>me</sup> Nathalie Viret, enseignante école de Cité-Jonction.

Les pétitionnaires expliquent que la situation autour des écoles de la Jonction est dangereuse. Une signalisation n'existe pas partout pour les voitures. La traversée des chaussées est périlleuse, car certaines phases de feux de circulation sont trop courtes pour les groupes d'enfants et les trottoirs trop étroits à plusieurs endroits. Des accidents ayant déjà eu lieu, les parents demandent d'intervenir d'urgence.

Il est vrai que certaines situations ont été récemment améliorées: un kit-école a été posé devant l'école de Cité-Jonction et devant celle de Carl-Vogt à l'exemple de l'école du Mail. Il n'existe malheureusement pas de kit-école à la rue des Plan-

taporrêts, où il y a danger pour les enfants qui traversent la chaussée pour se rendre en face à la salle de gymnastique, de même pour la rue voisine des Jardins. Les pétitionnaires signalent notamment le problème du carrefour Plantaporrêts/Saint-Georges/David-Dufour: les enfants du parascolaire de Cité-Jonction et du Mail viennent aux cuisines scolaires des Plantaporrêts, mais les feux sont trop courts pour passer ensemble et il y a collusion entre la sortie des voitures de la rue des Plantaporrêts et le passage des piétons sur le boulevard Saint-Georges. Des personnes âgées et handicapées se plaignent aussi de la brièveté du feu vert.

De même pour le carrefour Carl-Vogt/Ecole-de-Médecine: les enfants qui se rendant au restaurant scolaire doivent s'y reprendre à deux fois, car la phase des feux est trop courte pour traverser les deux rues d'un seul trajet.

Il est rappelé qu'une pétition du conseil de quartier de la Jonction (pétition P-61) a été approuvée par le Conseil municipal le 27 janvier 1998 pour l'amélioration de la sécurité des déplacements dans le quartier de la Jonction et qu'un crédit pour l'étude des mesures d'aménagement urbain du quartier est actuellement discuté en commission municipale de l'aménagement et de l'environnement. La réalisation des travaux ne se fera donc pas dans l'immédiat, alors que des interventions précises sont demandées d'urgence.

Avec les pétitionnaires, une liste est établie des besoins les plus pressants afin de mettre en place les mesures de sécurité jugées indispensables pour éviter un nouvel accident.

Après le départ des pétitionnaires, la proposition d'une motion urgente à déposer à la prochaine séance du Conseil municipal est approuvée par la commission sur deux demandes:

- l'engagement d'une patrouilleuse scolaire au carrefour du boulevard Saint-Georges et de la rue des Plantaporrêts;
- l'installation d'un kit-école à l'entrée de la rue des Plantaporrêts depuis la rue des Deux-Ponts (cf. annexe).

### **Audition de M<sup>me</sup> Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour la jeunesse, le 6 mai 2002**

M<sup>me</sup> Irminger rappelle les démarches qui ont été entreprises depuis le renvoi de la motion urgente M-217, «Evitons un accident de trop aux écoliers des Plantaporrêts», au Conseil administratif le 9 octobre 2001: le Service des écoles a immédiatement écrit à l'Office cantonal des transports et de la circulation (OTC) pour demander le traçage d'un kit-école à l'entrée de la rue des Plantaporrêts et l'allongement de la durée phase verte pour les piétons qui franchissent le boule-

vard Saint-Georges au carrefour Plantaporrêts/David-Dufour. De même, le Service des écoles a adressé une lettre au Département de justice, police et sécurité (DJPS) pour demander son aval à la mise en place d'un service de patrouilleuses scolaires à ce même carrefour.

En décembre 2001, l'OTC répond au Service des écoles que le kit-école nécessitera une mise à l'enquête publique; le DJPS donne de son côté une réponse négative pour la protection du carrefour par des patrouilleuses scolaires.

Janvier 2002: le Service des écoles écrit au DJPS pour demander le traçage du kit-école en tant que mesure immédiate et rappelle également sa demande d'allonger la phase verte des feux du carrefour.

Le 1<sup>er</sup> mars 2002, le maire, M. Manuel Tornare, écrit à M<sup>me</sup> Micheline Spoerri, nouvelle conseillère d'Etat du DJPS, pour solliciter un réexamen de la situation restée insatisfaisante.

Enfin, en date du 30 avril 2002, M<sup>me</sup> Spoerri répond à M. Tornare qu'elle n'est pas favorable au doublement des signalisations lumineuses par des patrouilleuses scolaires, mais qu'elle transmet la correspondance du maire au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement afin qu'il charge l'OTC d'étudier la possibilité de programmer un temps vert piétons unique sur tout le carrefour... (cf. annexe).

Quant à la demande relative à la mise en «rue résidentielle» de la rue des Plantaporrêts, le Service des écoles a écrit en novembre 2001 à ce sujet à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et à M. Gérard Ramseyer, conseiller d'Etat du DJPS. Il a été répondu que le Canton entrain en matière, mais que cela nécessitait au préalable une mise à l'enquête.

M<sup>me</sup> Irminger précise encore que la proposition d'élargir le trottoir vers le carrefour des Plantaporrêts doit faire l'objet d'une demande du département de M. Ferrazino à l'OTC, de même pour les autres requêtes de la pétition.

Il est rappelé que la plupart des problèmes évoqués ont déjà été traités en octobre 1999 dans l'étude conjointe du Service d'aménagement urbain de la Ville/CITEC Ingénieurs-conseils/conseil de quartier de la Jonction, en réponse à la pétition P-61 de septembre 1997 pour l'amélioration de la sécurité des déplacements dans le quartier de la Jonction.

Au sujet du carrefour Carl-Vogt/Ecole-de-Médecine et des autres carrefours, il est possible de programmer des feux intelligents pour les passages des élèves à certains moments de la journée. Mais il faut que le Conseil administratif dépose une demande auprès de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat responsable du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

A la demande d'un commissaire, M<sup>me</sup> Irminger répond qu'il est possible d'organiser un «Pédibus» à la Jonction, si l'association des parents d'élèves le demande. Ce n'est pas le cas actuellement.

M<sup>me</sup> Irminger est consciente qu'il faut encore améliorer la sécurité aux environs des écoles de la Jonction pour que les bâtiments soient «d'accès facile, tenant compte des dangers de la circulation» selon la loi cantonale des locaux scolaires de l'enseignement primaire, et ainsi répondre aux demandes de la pétition P-51.

### **Discussion et vote du 6 mai 2002**

Les commissaires sont navrés de constater le nombre de démarches administratives et le temps accumulé pour essayer de faire aboutir cette pétition et les précédentes...

Au vote, à l'unanimité des 15 membres présents, le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-51 est accepté avec la demande d'intervenir auprès des services concernés, notamment l'OTC, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville ainsi que le Département de justice, police et sécurité, et de rendre compte au Conseil municipal dans les plus brefs délais des résultats obtenus.

*Annexes mentionnées*













### **3.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la sécurisation de la sortie de l'école des Plantaporrêts» (P-65 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. René Grand.**

La commission des pétitions a étudié la pétition P-65 lors de sa séance du 2 septembre 2002, sous la présidence de M<sup>me</sup> Liliane Johner.

Le rapporteur tient à remercier M<sup>me</sup> Ursi Frey de la précieuse contribution de ses notes de séance.

#### **Texte de la pétition**

«La sortie de l'école des Plantaporrêts est dangereuse. Les enfants sortant de l'école se trouvent immédiatement en contact avec une circulation automobile intense. La sécurité des enfants se dirigeant vers le pont Sous-Terre n'est pas assurée. La pose de barrières de protection ou, mieux encore, la présence d'une patrouilleuse scolaire pourrait remédier à cette situation.»

#### **Audition de M<sup>me</sup> Donata Hermenjat, pétitionnaire**

M<sup>me</sup> Hermenjat a pris l'initiative de cette pétition en constatant le manque de sécurité qui guette les enfants devant son domicile, à la sortie de l'école des Plantaporrêts toute proche.

En fait, il s'agit de trois zones sensibles:

- le passage pour piétons de la rue des Plantaporrêts au pont Sous-Terre;
- le trottoir du quai du Rhône, entre la rue des Plantaporrêts et la rue des Jardins;
- le passage pour piétons à l'entrée de la rue des Jardins, le long du quai du Rhône.

M<sup>me</sup> Hermenjat pense qu'une patrouilleuse serait très utile sur les passages pour piétons du pont Sous-Terre et de la rue des Jardins. Il y a des feux pour aller sur le pont, mais ils sont très courts et la circulation est particulièrement dense depuis et en direction de la rue des Deux-Ponts.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Commission, 6722.

Cette circulation arrive également depuis la rue du Stand et les véhicules s'engouffrent rapidement dans la rue des Jardins pour éviter les voitures et les bus qui arrivent en sens inverse: c'est un risque pour les enfants qui empruntent justement le passage pour piétons à l'entrée de cette rue.

D'autre part, M<sup>me</sup> Hermenjat signale le danger qui menace les enfants le long du quai du Rhône, entre les rues des Plantaporrêts et des Jardins: le trottoir est étroit sur ce parcours et les voitures et les bus passent à vive allure près des piétons qui s'y trouvent. La pétitionnaire trouverait judicieux de poser une barrière à cet endroit critique.

A la demande d'une commissaire, M<sup>me</sup> Hermenjat ajoute qu'elle a présenté la pétition à la Coordination enfants du quartier de la Jonction (représentants des écoles, du parascolaire, de l'association des parents, des flotiers, du centre d'action sociale et de santé, du restaurant scolaire et des infirmières scolaires), mais que des demandes de régulation de la circulation avaient été formulées depuis des années. Elle est contente de voir que certaines mesures ont abouti, mais relève qu'il en reste à réaliser autour de l'école des Plantaporrêts.

### **Discussion et vote**

Les commissaires notent avec plaisir que la pétition a été lancée par une personne qui n'est pas directement concernée, puisque M<sup>me</sup> Hermenjat n'a plus d'enfant en âge scolaire, mais elle se sent responsable de la sécurité des écoliers qui passent devant chez elle.

La discussion qui suit met en évidence le même problème des feux trop courts au carrefour du pont Sous-Terre comme à celui du boulevard de Saint-Georges. Il apparaît également nécessaire de ralentir la circulation sur le tronçon rectiligne à sens unique de la rue des Jardins que les voitures prennent comme raccourci pour arriver au boulevard de Saint-Georges. Une modération de trafic dans cette rue devrait répondre à cette demande, mais certaines opinions divergent quant aux mesures appropriées: rue résidentielle, gendarmes couchés ou autres aménagements. La protection des passants par une barrière emporte aussi l'adhésion des commissaires sur le tronçon évoqué du quai du Rhône.

Au vote, le renvoi de la pétition P-65 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes est accepté:

1. Que le Conseil administratif étudie la possibilité de sécuriser la traversée de la chaussée de la rue des Plantaporrêts au pont Sous-Terre par la mise en place d'une patrouilleuse ou l'obtention de l'allongement de la phase verte du feu piétons.

La recommandation ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

2. Que le Conseil administratif fasse poser des barrières de sécurité le long du trottoir du quai du Rhône, entre les numéros 2 et 8 du quai.

La recommandation ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

3. Que le Conseil administratif fasse procéder à la mise en rue résidentielle de la rue des Jardins avec les aménagements corollaires.

La recommandation ci-dessus est acceptée par 7 oui (2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve, 1 AdG/TP), 3 non (2 L, 1 DC) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

*Annexe:* plan de situation



**M. René Grand, rapporteur (S).** Ces deux pétitions sont comme un petit roman policier comprenant quatre chapitres que je vais vous expliquer brièvement, rassurez-vous.

Le premier chapitre concerne les faits qui se passent sur le boulevard Saint-Georges. Cette artère est très fréquentée par les automobilistes; les parents d'élèves signalent qu'il y a eu des accidents et nous demandent, par l'intermédiaire d'une pétition, que des mesures soient prises pour protéger les enfants qui empruntent le passage pour piétons, qui est aussi desservi par des feux.

Au deuxième chapitre, le magistrat en charge de ce dossier, M. Tornare, réagit rapidement et est tout de suite d'accord d'attribuer une patrouilleuse à cet endroit pour protéger le passage pour piétons, du fait que les feux sont de très courte durée.

Une demande est faite au Département de justice, police et sécurité de M<sup>me</sup> Spoerri, mais coup de théâtre – c'est le chapitre trois – la police n'est pas d'accord. La raison de ce refus est que s'il y a des feux on ne peut pas rajouter une patrouilleuse. Tout le monde sait bien que ce n'est pas forcément le cas; par exemple, au carrefour des Charmilles, il y a des feux et également une patrouilleuse pour protéger le passage des enfants.

Tout le monde est désolé. On informe les parents que ce n'est pas possible, mais coup de théâtre encore – et c'est le chapitre quatre – à la rentrée du mois d'août, une patrouilleuse est là pour protéger les enfants sur ce passage pour piétons. Alors, je pose la question à M. Tornare: que s'est-il passé pour que M<sup>me</sup> Spoerri ait accepté votre demande, puisque maintenant une patrouilleuse dessert ce passage?

En conclusion, bravo pour l'allongement des feux! J'ai pu le constater moi-même, il y a un changement dans l'attribution des feux, le temps est plus long et la phase verte des piétons est unique pour les quatre coins du carrefour, ce qui fait que les enfants peuvent traverser tranquillement, d'autant qu'en plus il y a une patrouilleuse. J'ai pu interviewer celle-ci brièvement et elle m'a dit qu'elle remarquait que, parfois, des automobilistes pressés brûlaient le feu rouge, ce qui est un véritable danger pour les enfants. Voilà pour la première pétition P-51.

Pour la deuxième pétition P-65, vous avez le plan sous les yeux: vous pouvez constater que, du côté du pont Sous-Terre, il y a aussi un passage pour piétons. La demande de cette pétition est identique à celle de la pétition P-51, à savoir qu'il y ait, si ce n'est une patrouilleuse, du moins un allongement des feux pour protéger le passage des enfants. Enfin, je demande à M. Tornare s'il peut nous expliquer le revirement du Département de justice, police et sécurité.

*Premier débat*

**Le président.** Le bureau a été saisi d'un amendement de M. Schweingruber, qui concerne les conclusions de la commission des pétitions dans le rapport P-65 A. Cet amendement est le suivant:

*Projet d'amendement*

«Supprimer la troisième recommandation.»

**M. Alain Marquet (Ve).** J'ai beaucoup apprécié l'intervention de M. Grand qui a souhaité parler de chapitres, comme si c'était une longue saga qui s'écrivait. Vous me permettez d'ajouter des prolégomènes aux chapitres qu'il a décrits, en rappelant que c'est quand même grâce à l'existence d'un conseil de quartier à la Jonction – dont M. Grand et moi-même nous nous sommes faits les rapporteurs fidèles – que les premières prises de conscience ont pu avoir lieu sur la difficulté qu'il y avait pour les mobilités douces à trouver leur place dans notre quartier. Maintenant, nous arrivons à une forme d'évolution. Je ne parlerai pas d'aboutissement, parce que les demandes initiales du conseil de quartier étaient beaucoup plus importantes que celles qui seront satisfaites par les deux pétitions – que nous allons voter ce soir, je l'espère – mais c'est un premier pas et tous les grands voyages commencent ainsi, par un premier pas.

Je viens d'entendre qu'il y a un amendement aux conclusions sur la pétition P-65, visant à supprimer la troisième recommandation. Je suis surpris de voir qu'en commission nous avons accepté cette troisième recommandation et que certains souhaitent revenir à la charge pour la supprimer. Cette troisième recommandation est évidemment une recommandation à laquelle l'Alternative tient énormément. Il s'agit d'étudier et de procéder à la mise en rue résidentielle de la rue des Jardins, et de permettre ainsi les aménagements corollaires à cette mise en rue résidentielle. Nous y tenons beaucoup, parce qu'il nous semble que c'est un quartier qui souffre déjà énormément de la circulation et du trafic de transit qui n'a absolument rien à y faire.

Nous souhaitons que l'amélioration de la sécurité à la sortie de l'école des Plantaporrêts soit liée à une mise en zone résidentielle de la rue qui est derrière l'école. Cela nous paraît une condition indispensable à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier et nous y tenons beaucoup.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Pour répondre à René Grand, je suis obligé de dire que je n'ai pas obéi à la conseillère d'Etat et j'espère qu'elle

ne m'en voudra pas... (*Exclamations.*) Cela étant, les rapports entre mon département et le Département de justice, police et sécurité sont excellents.

J'aimerais donner quelques réponses concernant la pétition P-51, notamment les derniers éléments d'actualité. A la première page du rapport P-51 A, concernant l'école des Plantaporrêts et le premier point, «Elargissement du trottoir entre les rues des Plantaporrêts et des Jardins», je peux vous dire que pour l'instant aucun projet n'est prévu, à l'exception de l'élargissement mentionné au point quatre. Concernant le point deux, «Signaler l'école des Plantaporrêts et rue résidentielle», aucun projet concret n'est en cours, la loi ayant changé depuis peu; il semble qu'une barrière pourrait être posée.

Le troisième point, «Suppression conflits (transports individuels/piétons, carrefour Saint-Georges/carrefour Plantaporrêts)», est en discussion entre l'Office des transports et de la circulation (OTC) et les services de M. Ferrazino. (*Remarque de M. Froidevaux.*) Ne soyez pas mauvaise langue, Monsieur Froidevaux, vous aviez de bonnes résolutions au début de cette année! Pour ce qui est du quatrième point, «Elargissement de trottoirs, Saint-Georges/carrefour Plantaporrêts», le projet est en cours, la réalisation probable serait pour le printemps 2003. Quant au cinquième point, «Rue résidentielle: rue des Jardins», le projet a été abandonné, en concertation avec les habitants...

*M. René Grand (S).* Non, non!

*M. Manuel Tornare, conseiller administratif.* C'est ce qu'on m'a dit. Peut-être que M. Grand apportera des rectificatifs.

Je continue avec l'école de Cité-Jonction. Le premier point, «Créer un aménagement devant l'école de Cité-Jonction», est en projet, Monsieur Grand. Le deuxième point, «Allonger le temps vert de la phase piéton et supprimer les conflits transports individuels/piétons carrefour Saint-Georges/Deux-Ponts», est à l'étude et il n'y aura pas de réalisation avant le traitement complet de l'axe de la rue des Deux-Ponts. Ce sont là aussi des renseignements que j'ai obtenus, soit de la part de l'Etat, soit de la part des services de M. Ferrazino...

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* C'est juste!

*M. Manuel Tornare, conseiller administratif.* Merci d'approuver, Monsieur Ferrazino. Le troisième point, «Virage Deux-Ponts, avenue Jonction: sécuriser piétons», est en attente d'une discussion entre les Transports publics genevois et

l'OTC et d'une décision de ce dernier. Le quatrième point, «Aménager le carrefour Carl-Vogt/Vélodrome (diminuer les vitesses)», est en cours d'étude, avec l'éventualité d'une phase de concertation avec les habitants.

Je continue avec l'école Carl-Vogt, à la deuxième page du rapport. Le premier point, «Allonger le temps vert de la phase piéton et mettre un signal pour non-voyant au carrefour Ecole-de-Médecine/Carl Vogt», est en projet à l'OTC. Le deuxième point, «Complément de marquage de passages piétons, Bains/Vieux-Billard», est réalisé. Le troisième point, «Marquage d'un passage pour piétons, Carl-Vogt face à l'accès privé (entre rues de Ballive et Village-Suisse)», a été réalisé en 2000, selon le plan de marquage.

Toujours à la deuxième page, je continue avec l'école du Mail. Le premier point, «Marquage d'un passage piéton Vieux-Billard/Village-Suisse», a été réalisé en 2000. Le deuxième point, «Suppression conflits transports individuels/piétons, carrefour Saint-Georges/Bains», n'est plus d'actualité.

Voilà les réponses que je voulais vous apporter. Il y a peut-être encore quelques précisions supplémentaires qui doivent m'être transmises, mais vous voyez que, dans l'ensemble, entre le département de Christian Ferrazino, le mien et l'Etat, nous avons pris en considération les demandes des habitants.

**M. Armand Schweingruber (L).** Je dirai deux mots pour expliquer pourquoi j'ai déposé cet amendement lu par le président tout à l'heure. Je signale simplement qu'il est en parfaite cohérence avec la position des libéraux au sein de la commission des pétitions. Si je résume, lors du vote de la pétition P-51, il y a eu unanimité. En ce qui concerne la pétition P-65, pour la première recommandation, il y a eu unanimité, pour la deuxième également. Pour la troisième, au contraire, nous estimons qu'il faut prendre en compte la difficulté de la gestion du trafic tout autour du secteur du rond-point de la Jonction. Il faut bien que le trafic routier s'écoule avec des mesures appropriées et, dans ces conditions, la mise en rue résidentielle de la rue des Jardins paraît être une mesure exagérée quant aux conséquences pratiques que cela aura sur la gestion du trafic.

Je rappelle que les deux commissaires libéraux présents avaient voté non et que cet amendement est donc parfaitement cohérent avec la position que nous avons exprimée en commission. Il appartient maintenant au Conseil municipal de se prononcer.

**M. Jacques Finet (DC).** Je suis un peu fâché contre M. Schweingruber, qui nous a coupé l'herbe sous les pieds, puisque nous préparions le même amendement. Bien entendu, nous soutenons cet amendement et nous précisons pourquoi.

Nous sommes tout à fait d'accord pour la sécurisation des trajets des enfants. Cela n'empêche pas que nous ne voyons pas du tout le rapport avec la rue des Jardins, qui n'a pratiquement rien à voir avec l'école. De plus, la circulation à la rue des Jardins n'est pas démesurée, c'est une simple rue pour passer d'une artère à une autre et je ne vois pas la nécessité de bloquer encore une rue, sinon pour appliquer une fois de plus la technique du saucissonnage et de la paralysie totale de la circulation en ville de Genève.

**M. Alain Marquet** (Ve). Pour donner quelques explications à ceux qui se sont exprimés sur leur volonté de refuser la mise en zone résidentielle de la rue des Jardins, permettez à quelqu'un qui a travaillé à l'école des Plantaporrêts de donner quelques éclaircissements sur la situation. La rue des Jardins est une artère située derrière l'école des Plantaporrêts, dont les deux extrémités se trouvent, d'un côté, sur les bords du quai du Rhône et, de l'autre côté, sur les bords du boulevard Saint-Georges. Il se trouve que les enfants fréquentant l'école des Plantaporrêts ne sont pas tous des enfants qui habitent à la queue de la Jonction, mais qu'une très large partie habite la rue des Rois, la rue de la Coulouvrenière, le boulevard Saint-Georges, sur la partie amont. Il est donc indispensable, parce qu'un certain nombre d'enfants traversent la rue des Jardins à l'une ou à l'autre de ses extrémités, de sécuriser cet espace.

Quand j'entends M. Schweingruber énoncer qu'il faut bien que le trafic routier s'écoule, eh bien, non! Nous, nous voulons que le trafic routier s'écroule, parce qu'il y en a marre de ces voitures qui mettent en péril la vie de nos enfants aux alentours des écoles, aux alentours des centralités de quartier! C'est insupportable. Notre population vit sans arrêt sous la pression des voitures qui mettent sa vie en danger et c'est inacceptable.

Maintenant, nous souhaitons, avec la proposition qui vous est faite, sécuriser définitivement, ou en tout cas de manière pertinente, les abords des écoles du quartier de la Jonction. Nous souhaitons que tous les autres quartiers se mobilisent de la même manière pour qu'enfin les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer dans une ville libérée de la pression permanente des voitures qui pèse sur les habitants. Nous souhaitons donc vivement que les conclusions du rapport soient acceptées dans leur entier pour que, enfin, la vie devienne vivable, en tout cas en matière de déplacements, dans notre ville.

**M. René Grand, rapporteur** (S). Je remercie M. Marquet de sa vivacité. Je sens que c'est un père de famille et un maître d'école qui parle et je crois qu'il est nécessaire de l'écouter. Je donnerai juste une explication complémentaire pour

savoir pourquoi cette rue des Jardins est très dangereuse – et quel nom, la rue des Jardins, alors qu'il n'y a ni jardin ni la moindre pousse d'herbe! Cette rue est empruntée par des gens qui veulent éviter d'être bloqués à la rue du Stand en direction de la rue des Deux-Ponts et qui prennent un raccourci. Ils s'introduisent «à toute bise» dans la rue des Jardins, qui est bien droite, et, là, les enfants qui sortent de l'école des Plantaporrêts par le nord se font coincer par des voitures qui veulent, justement, circuler rapidement, comme vous l'avez dit, Monsieur Schweingruber.

Je pense que la vie d'un enfant vaut plus que le flux des automobilistes et c'est pourquoi l'Alternative demande d'accepter cette troisième recommandation figurant dans les conclusions du rapport P-65 A.

**M. Guy Dossan (R).** Je comprends tout à fait ce que veut dire notre collègue Vert, qui ne se lasse pas d'en vouloir au trafic automobile, mais je ne me laisserai pas, jusqu'au moment des élections, de dire que les mêmes qui nous font des grands numéros ce soir sur la circulation utilisent leur voiture le dimanche! Alors, cela revient au même et il faut arrêter de toujours tirer sur les automobilistes... (*Protestations.*) Peut-être que certains d'entre eux sont des purs et durs, mais pas tous et il faut aussi le dire.

Concernant la rue des Jardins, ce qui m'étonne tout de même, c'est que tout à l'heure j'ai bien entendu – à moins que je ne sois complètement sourd après le repas – M. Tornare dire que le projet de mise en rue résidentielle de la rue des Jardins était abandonné, en concertation avec les habitants du quartier. Alors, je ne comprends pas. Soit les habitants ne le veulent pas, soit les services de M. Tornare ou de M. Ferrazino racontent n'importe quoi et il faut s'en enquêter...

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Monsieur Dossan, je vous en prie!

*M. Guy Dossan.* On peut se poser quelques questions et si ce que nous a dit M. Tornare est réel, on peut alors penser que l'Alternative est contre son Conseil administratif. Nous allons croire ce que le Conseil administratif vient de nous dire. Nous n'avons aucune raison de mettre cette rue en zone résidentielle si les habitants ne le veulent pas et nous soutiendrons donc l'amendement libéralo-démocrate-chrétien.

**M. Jacques Finet (DC).** Je ne sais pas qui ici connaît la rue des Jardins. Moi, je la connais très bien et je voudrais qu'on m'explique à quelle vitesse on peut

rouler dans cette rue, qui est extrêmement étroite. Jamais une voiture ne peut rouler à 60 km/h, c'est inexact, cette rue ne fait même pas 50 mètres de long. Il est vrai qu'elle est traversée par des gosses, mais toutes les rues de la ville sont traversées par des gosses. Soyons alors cohérents, interdisons la circulation partout en ville de Genève! Votre histoire est complètement aberrante, je suis désolé, et nous en reparlerons au moment des élections.

### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sur la pétition P-51 sont acceptées à l'unanimité (56 oui).

Elles sont ainsi conçues:

### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-51 au Conseil administratif et lui demande d'intervenir auprès des services concernés, notamment l'Office des transports et de la circulation (OTC), le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville ainsi que le Département de justice, police et sécurité, et de rendre compte au Conseil municipal dans les plus brefs délais des résultats obtenus.

**Le président.** Nous passons à la pétition P-65 et votons d'abord l'amendement de M. Schweingruber, demandant la suppression de la troisième recommandation.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Schweingruber est refusé par 31 non contre 26 oui (1 abstention).*

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sur la pétition P-65 sont acceptées par 30 oui contre 18 non (9 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-65 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. Que le Conseil administratif étudie la possibilité de sécuriser la traversée de la chaussée de la rue des Plantaporrêts au pont Sous-Terre par la mise en place d'une patrouilleuse ou l'obtention de l'allongement de la phase verte du feu piétons.
  2. Que le Conseil administratif fasse poser des barrières de sécurité le long du trottoir du quai du Rhône, entre les numéros 2 et 8 du quai.
  3. Que le Conseil administratif fasse procéder à la mise en rue résidentielle de la rue des Jardins avec les aménagements corollaires.
4. **Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une subvention à la Compagnie Confiture» (P-53 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Armand Schweingruber.**

La commission des pétitions a traité cet objet lors de deux séances, le 19 novembre 2001 et le 17 décembre 2001, sous la présidence de M. Guy Mettan. Le rapporteur remercie vivement M<sup>me</sup> Ursi Frey pour la rédaction des notes de séance qui ont facilité sa tâche.

### **Texte de la pétition**

Considérant que «Confiture, la compagnie qui étale la culture!» représente à Genève depuis 1996 une saison de spectacles dans le registre du théâtre de comédie et de divertissement;

considérant que chaque saison «Confiture» propose trois à quatre créations originales, faisant appel à des artistes et techniciens professionnels;

considérant que le public concerné est en augmentation constante (1100 abonnés actuellement et 12 000 spectateurs annuels);

considérant le rôle social et culturel que joue la compagnie grâce aux activités qu'elle propose à des tarifs accessibles notamment aux jeunes et aux aînés;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Commission, 168.

considérant la notoriété acquise de la compagnie (environ 80 représentations annuelles à Genève et de nombreuses représentations en tournée; relations régulières avec les groupements, écoles, associations, medias);

considérant que depuis trois ans la Compagnie Confiture bénéficie d'un lieu permanent et d'installations bien adaptées à son activité (Cité bleue, ex-salle Patiño: 330 places);

considérant que la salle Cité bleue, construite avec l'aide de la Ville et de l'Etat de Genève, ne bénéficie plus, depuis 1997, d'aucune subvention des pouvoirs publics;

considérant que l'Etat de Genève, Département de l'instruction publique, a mis la Compagnie Confiture au bénéfice d'un contrat de confiance depuis janvier 2000, en finançant une partie de son activité

et considérant que la Ville de Genève, depuis la loi de fusion de 1931, est responsable du financement de la culture à Genève,

les pétitionnaires soussignés demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève de bien vouloir:

- reconnaître la place importante qu'occupe «Confiture, la compagnie qui étale la culture!» dans le panorama culturel genevois;
- apporter son soutien financier, dès janvier 2002, à l'activité de cette compagnie en la dotant d'une subvention annuelle régulière, afin de lui permettre de continuer à développer des productions originales dans le domaine de l'humour, de l'imagination et de l'improvisation.

Les signataires suivants souscrivent à cette pétition: *(Suivent les signatures.)*

**Audition des pétitionnaires en les personnes de M<sup>mes</sup> Sarah Barberis, Brigitte Rosset, MM. Gaspard Boesch et Philippe Cohen (19 novembre 2001)**

Les pétitionnaires exposent ce qui suit, le résumé ci-dessous incluant les réponses à diverses questions des commissaires:

La Compagnie Confiture a été fondée en 1996 par une équipe de comédiens auparavant indépendants. Elle a progressivement acquis une notoriété reconnue qui se traduit par une augmentation constante du nombre d'abonnements (1300 pour la saison en cours). En plus de leur métier de comédiens, les quatre responsables assument toutes les tâches administratives et annexes, ce qui tend à devenir une impossibilité, d'où la nécessité d'engager du personnel d'encadrement. Par ailleurs, la salle de la Cité bleue coûte un loyer de 80 000 francs par an et les

salaires payés sont notoirement insuffisants; leur paiement est même retenu en partie en regard d'une situation de déficit. En revanche, il faut constater que la compagnie exploite un créneau parfaitement original et que de nombreuses personnes découvrent le théâtre grâce à elle par un répertoire axé sur les concepts d'humour, d'imagination et de divertissement.

Sur le plan financier, un soutien de 80 000 francs par an sur trois ans a été accordé par le Département de l'instruction publique (DIP), auquel s'ajoute une contribution de la Fondation de la Cité universitaire. L'aide du DIP étant limitée dans le temps et ne suffisant pas à boucler le budget, des demandes ponctuelles ont été adressées à la Ville de Genève selon le critère de l'aide à la création, par le biais de la commission des arts et de la culture, pour des montants variant entre 8000 et 30 000 francs selon les spectacles. Sur une vingtaine de demande, seules deux ont abouti, de sorte qu'aux yeux des personnes présentes de la Compagnie Confiture le lancement d'une pétition a paru être un moyen adéquat de se faire mieux entendre. Après deux ans d'existence de la compagnie, une entrevue a eu lieu avec M. le conseiller administratif Alain Vaissade, lequel aurait déclaré qu'en matière de théâtre de divertissement, il y avait déjà la Revue dans ce genre de répertoire.

Certains spectacles ont été achetés par le DIP en complément au contrat de confiance existant. Des aides modestes complètent le budget: par exemple, la Loterie romande, Fondation Wilsdorf, UBS, les Rentes genevoises, parfois sous forme d'achat de billets. En revanche, selon les pétitionnaires, il y a eu très peu de répondant du côté du département des affaires culturelles de la Ville de Genève.

Le prix des places peut être considéré comme avantageux: maximum de 28 francs avec rabais substantiels pour les retraités AVS/AI, les chômeurs, les jeunes. Il en est de même pour le prix des abonnements. La norme des programmes annuels est de quatre créations «Confiture» et de deux accueils. Les spectacles «maison» durent trois semaines et demie avec 17 représentations et les accueils donnent lieu à 7 représentations.

Le budget actuel, alors que l'aide du DIP va bientôt arriver à son terme, atteint 475 000 francs de produits, dont 300 000 francs de recettes provenant de billets et d'abonnements. Le déficit d'environ 40 000 francs a pour contrepartie des salaires non payés. Pour assurer le programme et les engagements souhaités, les pétitionnaires demandent une subvention d'un montant annuel de 200 000 francs.

Après que les pétitionnaires se soient retirés, la question se pose parmi les commissaires de savoir pourquoi cette compagnie n'obtiendrait pas les mêmes subsides que d'autres. Il est en conséquence décidé à l'unanimité (3 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 1 S, 4 AdG) de demander l'audition de M. le conseiller administratif Alain Vaissade ou d'un membre de la direction de son département.

**Audition de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel auprès du département des affaires culturelles (17 décembre 2001)**

Le résumé ci-dessous inclut les réponses à diverses questions des commissaires.

M. Rohrbasser précise sa fonction et déclare d'emblée que les activités de «Confiture» sont soutenues par le DIP et aussi, d'une certaine manière, par la Ville de Genève. Il ajoute que la marginalité et l'alternativité ne sont pas forcément des critères pour obtenir une subvention. «Confiture» a déjà reçu une aide de 65 000 francs et bénéficie du «crédit jeunes» permettant de vendre des billets à des prix très avantageux. Un appui promotionnel sur les colonnes carrées de publicité lui est également accordé, ce qui équivaut à une subvention de 7000 francs. De plus, une aide ponctuelle de 20 000 francs a été accordée pour l'un des spectacles.

En ce qui concerne les subventions à la création, M. Rohrbasser explique qu'une sous-commission évalue ces projets. Environ 20% des projets présentés sont retenus et reçoivent un appui financier ayant varié entre 10 000 et 56 000 francs. Par ailleurs, le Service social de la Ville de Genève achète de temps en temps des spectacles à la Compagnie Confiture. En ce qui concerne la contribution du DIP, elle existe encore pour deux ans, après quoi une évaluation aura lieu quant à la possibilité de renouveler le contrat actuel, ce qui paraît probable. Cette aide assez généreuse du DIP, de 80 000 francs par an, rééquilibre relativement la position plus restrictive de la salle Cité bleue où se produisaient diverses associations, mais elle s'est retrouvée avec cette charge en plein quand la Fondation Patiño s'est retirée. Il faut ajouter que les sous-locations que Confiture est autorisée à faire diminuent la charge effective de loyer qui se trouve ainsi ramenée de 80 000 francs à environ 40 000 francs par an. En ce qui concerne l'état actuel de l'aide effective et régulière de la Ville de Genève, un montant de 3600 francs par an est accordé en nature, plus 10 000 francs sous forme du «crédit jeunes», ce dernier pouvant varier en fonction de la fréquentation réelle.

M. Rohrbasser est conscient qu'une compagnie de théâtre ne peut subsister qu'avec l'appui de l'Etat et de la Ville, auquel s'ajoutent les contributions d'organismes privés tels que la Loterie romande et la Fondation Wilsdorf. Si, sur les six projets présentés récemment, un seul a reçu de l'aide, c'est que la sous-commission compétente n'est guère favorable aux spectacles de cabaret et que le magistrat suit en principe les préavis de cette dernière. Par rapport aux autres compagnies, il n'y a pas d'ostracisme, mais éventuellement et peut-être parfois un peu d'incompréhension. Tout cela étant précisé, il ne semble pas que «Confiture» coure actuellement un réel risque de disparition. M. Rohrbasser est en outre au courant de la demande d'une subvention de 200 000 francs par an, mais une répartition équitable des moyens financiers à disposition est incontournable.

Après ces commentaires et les réponses données aux questions, M. Rohrbaser a quitté la séance.

### Discussion et vote

Les commentaires et remarques essentiels des commissaires ont été les suivants:

- cette affaire devrait être close ce soir 17 décembre 2001 avec une recommandation positive dans le sens de reconnaître la place qualitative à Genève de la Compagnie Confiture, complétée par la recommandation d'une allocation de 40 000 francs pour combler le déficit de la salle Cité bleue pour le dernier exercice 2000-2001;
- la pratique d'arriver en séances consacrées au budget avec un amendement urgent, comme cela s'est produit le samedi précédent le 15 décembre 2001 au Conseil municipal, est absolument inadéquate;
- en ce qui concerne M. Philippe Cohen, principal responsable de la Compagnie Confiture, il est relevé qu'il a la chance d'être connu et de travailler également pour la télévision et d'autres organismes; il donne aussi l'impression à la commissaire intervenante d'être un homme «qui veut tout faire», à l'instar d'un autre directeur de théâtre également connu; c'est ici la source de sérieuses réserves de la part de cette dernière;
- la commission ne peut se prononcer éventuellement que sur une position de principe; l'aspect financier est en effet du ressort de la commission des arts et de la culture;
- le problème posé formant un tout, il est même difficile de formuler simplement une recommandation de principe indépendamment de l'aspect financier. En résumé, il est constaté que la commission des pétitions n'est pratiquement pas compétente pour traiter cette affaire en toute connaissance de cause; cette compétence incombe à la commission des arts et de la culture.

En conclusion de cette discussion, la décision est prise d'un renvoi pur et simple de la pétition à la commission des arts et de la culture, à l'unanimité des 12 commissaires présents le jour du vote (3 L, 2 DC, 2 Ve, 2 S, 3 AdG).

**Le président.** La commission des pétitions ayant étudié cette pétition sous la présidence de M. Guy Mettan, qui ne fait plus partie du Conseil municipal, je donne la parole au rapporteur, M. Schweingruber.

**M. Armand Schweingruber, rapporteur (L).** Vous avez lu les conclusions de la commission des pétitions, qui s'estime incompétente pour traiter cet objet et qui préconise le renvoi de la pétition à la commission des arts et de la culture.

Cependant, il y a un petit problème de procédure quant à la rédaction de la conclusion de ce rapport. Personne n'a fait la remarque au sein de la commission, y compris son président de l'époque qui n'est plus parmi nous, mais un ou deux de mes voisins se sont demandé si la procédure était bien exacte, si la conclusion, dans les termes où elle est rédigée, est acceptable. Il n'est en effet pas du pouvoir de la commission des pétitions de distribuer le travail à une autre commission et c'est bel et bien au Conseil municipal, ce soir, de prendre la décision de renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture. Veuillez, Mesdames et Messieurs, nous excuser pour cette petite erreur de procédure.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Pour la petite histoire, lorsque cette pétition avait été annoncée en séance plénière, en juin 2001, M. Damien Sidler avait proposé de la renvoyer directement à la commission des arts et de la culture, car il lui semblait que c'était effectivement là que le débat devait se dérouler. Il n'avait pas été suivi, mais il avait raison, nous le voyons aujourd'hui, puisque la commission des pétitions reconnaît elle-même ne pas être compétente pour traiter un tel sujet.

Lors du dernier budget, l'Alternative avait refusé d'entrer en matière sur une subvention à la Compagnie Confiture, mais elle avait néanmoins promis d'étudier cet objet. Nous le faisons aujourd'hui, puisque nous acceptons volontiers le renvoi à la commission des arts et de la culture où nous nous réjouissons d'étudier cette pétition.

**M. Guy Dossan (R).** Comme l'Alternative, le groupe radical avait aussi refusé, au moment du budget, de voter une subvention à la Compagnie Confiture. Cela dit, ce qui nous surprend un peu, c'est que la commission des pétitions s'avoue incompétente au moment où elle a fini le travail. Je peux comprendre qu'elle s'avoue incompétente au départ, en constatant que le travail n'est pas de son ressort, mais, là, elle a auditionné les pétitionnaires, en l'occurrence la Compagnie Confiture, ainsi que les représentants du département des affaires culturelles et c'est après avoir auditionné tout le monde qu'elle s'est dit qu'il fallait renvoyer la pétition à la commission des arts et de la culture... (*Remarque de M. Grand.*) Vous avez auditionné M. Rohrbasser, qui travaille bien au départe-

ment des affaires culturelles, Monsieur Grand! Il y a donc quelque chose que je ne comprends pas dans la manière de travailler de la commission des pétitions. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Keller Lopez tout à l'heure, le travail va être fait deux fois.

Le groupe radical ne s'opposera pas au renvoi de la pétition à la commission des arts et de la culture, mais il trouve curieux cette procédure et espère que, la prochaine fois, lorsque la commission des pétitions pensera être incompétente, elle le pensera avant d'avoir fait toutes les auditions nécessaires.

**M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des arts et de la culture (DC).** Le Parti démocrate-chrétien soutient le travail que fait la Compagnie Confiture et votera les conclusions du rapport renvoyant la pétition P-53 à la commission des arts et de la culture. Nous avons vu que des compléments étaient nécessaires et, pour notre part, nous regrettons que notre projet d'amendement, lors du vote du budget, ait été refusé, car cela aurait permis tout simplement de clore ce dossier.

Comme l'a dit mon collègue Guy Dossan, le renvoi à la commission des arts et de la culture signifie de nouvelles auditions. Au sein de la commission des arts et de la culture, nous essayerons d'éviter la répétition de ce qui a été déjà fait et nous veillerons à être vraiment complémentaires. Nous espérons que nous pourrions boucler ce dossier assez rapidement.

**M. Armand Schweingruber, rapporteur (L).** J'apporterai quelques précisions pour faire suite aux remarques de notre collègue Dossan. En fait, si la Compagnie Confiture est intervenue auprès de nous par la voie de la pétition, c'est que les pétitionnaires estimaient ne pas avoir été entendus par d'autres voies. La pétition est une voie de secours. Nous avons tout de même pris cette démarche au sérieux et c'est progressivement, au cours des auditions et au cours des débats, que nous nous sommes sentis dans une position un peu ambiguë et non compétents pour trancher le fond du problème.

J'estime que nous n'avons pas perdu notre temps et que nous n'avons fait ni erreur d'aiguillage ni fausse route quant à la conduite de nos travaux. Je voulais tout de même que cela soit relevé.

#### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le renvoi de la pétition à la commission des arts et de la culture sont acceptées à la majorité (1 opposition et 4 abstentions).

**5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la révision à la baisse du crédit pour la rénovation du Monument Brunswick» (P-93 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Armand Schweingruber.**

La commission des pétitions a traité cet objet à sa séance du 14 décembre 1998, sous la présidence de M<sup>me</sup> Linda de Coulon. Le rapporteur remercie vivement M<sup>me</sup> Ursi Frey pour les notes de séance très claires qu'elle a rédigées et qui constituent la base de ce rapport.

**Texte de la pétition**

Voir annexe.

**Audition des pétitionnaires en les personnes de M<sup>me</sup> Bisetti, MM. Dupraz et Launay**

Les pétitionnaires exposent ce qui suit:

La pétition fait suite à un référendum ayant recueilli plus de 3500 signatures. Il n'a toutefois jamais été question d'une démolition du monument, mais seulement de revoir à la baisse le crédit de rénovation de 3,5 millions de francs, vu qu'il paraissait possible de se contenter de travaux moins lourds et moins coûteux. En outre, 1 million de francs a déjà été dépensé il y a quelques années. On peut encore ajouter que le monument en question n'est qu'une copie approximative du modèle original qui se trouve à Vérone, en Italie, qu'il date de plus de cent ans et qu'il est entretenu depuis lors par la Ville. Enfin, il existe un fonds d'entretien spécifique pour ce monument qui pourrait être mis à contribution.

Divers opinions ont cours dans le public: entretien trop cher, monument méconnu, esthétique discutée, éloignement du centre historique qu'est la Vieille-Ville. La rénovation entreprise exige des spécialistes étrangers alors que le montant correspondant pourrait être affecté aux prestations pour personnes âgées ou à la rénovation d'immeubles propriété de la Ville de Genève. Certains se demandent aussi pourquoi on dépense autant d'argent pour une «tombe».

Dans le cas particulier, c'est spécialement le matériau qui coûte cher pour aboutir finalement à un amortissement annuel de l'investissement effectué de 300 000 à 400 000 francs, cela pendant plusieurs années. Il serait aussi possible

---

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Commission, 1469.

de remplacer les pierres par l'utilisation de résine synthétique, mais, dans tous les cas, il n'est pas possible d'obtenir une garantie d'une durée supérieure à quinze ans.

Enfin, au terme de l'exposé des pétitionnaires, il apparaît tant du côté de ces derniers que de celui des commissaires qu'il y a impossibilité de chiffrer sérieusement une rénovation plus légère et moins onéreuse.

### **Discussion et vote**

Les pétitionnaires s'étant retirés, un commissaire déclare qu'il a été admis que le personnel spécialiste devait venir d'Italie; il trouve cela étonnant en regard du grand nombre d'Italiens qui exercent de tels métiers en Suisse ou même à Genève. Il se déclare aussi gêné et préoccupé si chaque désaccord sur un objet voté donne lieu à une pétition, car cela risque de créer des situations délicates à gérer. Le même commissaire ajoute que, si le crédit voté est diminué à la suite de la pétition, il faudra en voter un nouveau, d'où perte de temps et frais supplémentaires, sans garantie d'aboutir à un coût final inférieur. Ce qui a été décidé par le Conseil municipal reste à son avis la meilleure solution, avec en plus le fait que, dans un tel cas, il est impossible d'obtenir plus de quinze ans de garantie. Enfin, 2 millions de francs sont disponibles dans le fonds d'entretien ad hoc, ce qui limite le crédit réel proprement dit à 2 millions de francs au maximum.

Deux commissaires proposent de classer cette pétition.

Au vote, le classement de la pétition est accepté par 9 oui (2 S, 1 Ve, 1 DC, 1 R, 4 L) contre 4 non (3 AdG, 1 Ve) et 1 abstention (1 S).

*Annexe mentionnée*



**M<sup>me</sup> Linda de Coulon, ancienne présidente de la commission des pétitions** (L). Au siècle dernier, plus précisément en 1998, alors que j'étais présidente de la commission des pétitions, nous avons reçu les pétitionnaires qui s'opposaient à la rénovation du Monument Brunswick. Actuellement, cette rénovation est achevée, si j'en crois le petit journal de la Ville de Genève du mois de décembre 2001...

*Une voix.* Vous l'avez lu?

*M<sup>me</sup> Linda de Coulon.* Oui, je l'ai lu! Il faut rappeler que les travaux étaient déjà entamés en 1998, lorsque nous avons reçu les pétitionnaires, en la personne notamment de M. Dupraz et de deux autres conseillers municipaux de l'Alliance de gauche qui ne font plus partie de notre Conseil municipal depuis un certain temps, depuis le siècle dernier, comme je le disais...

Afin de permettre l'actualisation de la liste des objets en suspens, il s'agit simplement de voter les conclusions de la commission des pétitions, qui proposait le classement de cette pétition dès 1998, il faut le dire. Je relève ici la diligence de M. Armand Schweingruber, qui a bien voulu reprendre le rapport d'une conseillère municipale qui ne siège plus, toujours depuis le siècle dernier, au sein de notre Conseil municipal.

Par conséquent, afin de formaliser le tout, je ne peux que vous proposer de voter les conclusions de la commission des pétitions.

**M. Armand Schweingruber, rapporteur** (L). Ce rapport est un fossile qui ressort plutôt de la paléontologie préhistorique et qui est largement dépassé par les événements. Le traitement en commission date de plus de quatre ans; alors, basta, classons et ce sera terminé!

#### *Premier débat*

**M. Alain Dupraz** (AdG/TP). Puisqu'il s'agit de choses qui datent du siècle passé, comme le disait la charmante présidente de la commission d'alors, M<sup>me</sup> Linda de Coulon, qui a trouvé un très gentil rapporteur en la personne de M. Schweingruber, je crois qu'effectivement on peut classer cette affaire. Cela dit, il est tout de même curieux que des objets arrivent en séance plénière plus de quatre ans après, bien que nous ayons déjà vu cela. En l'occurrence, je vous remercie d'avoir fait diligence, Madame de Coulon.

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition sont acceptées sans opposition (1 abstention).

6. **Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Jean-Pascal Perler, Jean-Pierre Oberholzer et Bernard Lescaze, renvoyée en commission le 9 octobre 2001, intitulée: «Pour un développement de l'évaluation des politiques publiques» (M-195 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Michèle Ducret.**

La commission a traité peu ou prou de ce sujet les 19 décembre 2001, 23 et 30 janvier 2002, 5 et 26 février, 20 mars, 9 et 30 avril 2002, sous la présidence de M. André Kaplun.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Arlette Mbarga et Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie.

**Rappel de la motion**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la complexité croissante des tâches des collectivités publiques;
- le grand nombre d'acteurs institutionnels, associatifs, économiques et individuels impliqués dans les processus de mise au point et de mise en œuvre des politiques publiques;
- la pertinence d'une approche participative pour trouver des solutions aux problèmes concernant la population, et le fait que la légitimité de l'action publique ne se base plus sur une adhésion automatique de la population, laquelle doit être associée et convaincue;
- l'utilité et la nécessité d'organiser un apprentissage permanent de l'administration municipale dans un souci d'amélioration continue de l'action publique;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Développée, 1967.

- la nécessité d'une utilisation rationnelle et pertinente des ressources publiques;
- l'obligation pour les collectivités publiques de renforcer la transparence autour de leur action;
- l'évolution rapide des situations, des besoins et des attentes;
- le rôle important que semblent déjà jouer les experts et consultants à l'appui des collectivités publiques;
- l'intérêt de l'évaluation des politiques publiques comme instrument d'aide à la gestion et à la décision, sous forme d'analyse préalable des enjeux et besoins en vue de définir une action publique ou, a posteriori, pour en analyser l'impact et l'efficacité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir à l'intention du Conseil municipal un rapport sur les pratiques en vigueur au sein de la Ville de Genève en matière d'évaluation des politiques publiques et de recours à des experts et consultants (fréquence des mandats et leurs types, budgets et montants, mécanismes d'octroi de mandats, suivi, bilan, etc.);
- de développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien dans les phases de conception, de mise en œuvre que de bilan;
- de favoriser une pratique de l'évaluation des politiques publiques de type participatif, autant que possible, permettant d'inclure dans l'évaluation les acteurs concernés par une problématique donnée;
- de veiller à ce que l'octroi de mandats de conseil, d'expertise et d'évaluation se fasse autant que possible par appels d'offres publics ou au moins suite à un choix d'offres sur invitation, sur la base d'un cahier des charges clairement défini.

## **Auditions**

La commission des finances a demandé plusieurs auditions, dont le résumé suit.

### *Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, motionnaire*

M<sup>me</sup> Sandrine Salerno donne plusieurs exemples de politiques lancées et menées par le Conseil administratif qui ont fait l'objet de questions précises lors de l'examen du budget 2002 (Agenda 21, travail des agents de sécurité municipaux, etc.). Elle déplore que les réponses aient été incomplètes ou retardées, pro-

mises et pas toujours données. Elle constate que, lorsqu'un projet est mis sur pied, on ne peut pas toujours savoir quels effets il aura, quel coût il impliquera, s'il atteindra ses objectifs, si les usagers visés seront satisfaits. Des politiques publiques très générales méritent d'être précisées. Les besoins des usagers peuvent varier, même pendant la durée d'un projet, et les buts fixés peuvent devoir être modifiés en cours de route. Elle dessine un tableau fluctuant des politiques publiques et pense que l'administration doit adapter son action à la réalité. Une évaluation est alors nécessaire. Les questions et interventions des divers commissaires montrent ensuite que la notion même d'évaluation des politiques publiques n'est pas la même pour tout le monde, les uns pensant qu'elle se limite à des contrôles financiers, d'autres à des contrôles législatifs ou réglementaires. On s'aperçoit donc que la notion est plus vaste que l'on pensait initialement, et des auditions de spécialistes sont alors proposées.

*Audition du professeur Jean-Daniel Delley, président de la commission cantonale d'évaluation des politiques publiques (CEPP)*

La commission externe d'évaluation des politiques publiques (commission cantonale) a été créée le 19 janvier 1995 par le Grand Conseil. Son président a donc à présent une certaine expérience. Il considère que son travail est important pour l'Etat. L'évaluation est pratiquée depuis longtemps aux Etats-Unis, mais également par l'administration fédérale suisse qui y a fréquemment recours. Ce sont les exécutifs qui ont la charge de la mettre sur pied. Mais, naturellement, cela n'est pas une garantie d'objectivité. Par conséquent, M. Delley préconise l'évaluation par des organismes indépendants. Il pense qu'une instance permanente, autonome, disposant d'une compétence propre et capable de s'autosaisir, telle la commission qu'il préside, est la meilleure solution.

*Note du rapporteur: Avec la nuance que cette commission est financée par l'Etat, qui pourrait changer d'avis si la commission ne donnait pas satisfaction...*

M. Delley pense que le Conseil d'Etat est plutôt satisfait du travail de la CEPP, mais que le Grand Conseil ne s'y intéresse pas du tout. Il existe pourtant 14 lois cantonales qui possèdent une clause d'évaluation, mais cette clause est rarement appliquée. Les députés pensent que les politiques sont les seuls vraiment habilités à évaluer, et qu'ils le font naturellement par le biais de lois ou de corrections législatives.

Une évaluation doit se faire dans un temps limité (un an est un bon délai) et il faut la préparer scientifiquement en choisissant 5 ou 6 questions clefs à poser. La CEPP ne peut procéder qu'à une évaluation rétrospective. Son budget annuel se monte à 600 000 francs, mais M. Delley pense que son travail fait gagner beaucoup plus à l'Etat.

La CEPP compte 16 membres désignés par le Conseil d'Etat et choisis parmi des professeurs d'université, des représentants de l'économie privée, d'anciens personnages politiques, qui ne représentent qu'eux-mêmes, ce qui garantit leur indépendance.

Elle tient à faire un travail scientifique, entreprise difficile quand on touche à des problèmes sociaux et humains. Elle essaie d'avoir des sujets d'évaluation en réserve et les traite en fonction de l'actualité.

Une fois le travail terminé, la CEPP fait des recommandations à l'Etat, ce que M. Delley considère aussi comme un acte politique. Elle fait connaître ses conclusions à la presse, lors de conférences de presse réunissant des journalistes spécialisés.

Une telle commission serait-elle une bonne solution pour notre municipalité? Il semble qu'il existe de nombreux bureaux capables de faire ce genre de travail, de manière ponctuelle. Le modèle cantonal est peut-être un peu lourd pour une commune. Naturellement, l'idéal serait que l'administration s'auto-évalue, et elle le fait naturellement déjà en partie, mais un organisme indépendant est une bonne solution aussi.

*Audition du professeur Eric Monnier, de la Faculté des sciences économiques et sociales*

Le professeur Monnier est également directeur d'une société d'évaluation dont le siège est à Lyon. Il estime que «la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration». Il souligne la responsabilité qu'a tout exécutif face à la population qui l'a élu. Il doit rendre des comptes. Les pouvoirs publics ont des droits et des devoirs.

Il définit l'évaluation comme un jugement de valeur sur une politique, au moyen d'informations données par l'administration et de critères précis.

L'évaluation permet d'influencer des décisions, d'alimenter des réflexions, de rendre compte.

En général, une administration évaluée publie le rapport d'évaluation, et s'estime quitte. Le professeur Monnier estime que c'est insuffisant. Il faut ensuite ajuster la politique en fonction des recommandations émises par les évaluateurs.

L'important est de connaître le véritable impact d'une réalisation sur l'ensemble de ses destinataires. On peut construire un magnifique bâtiment qui reste inutilisé, parce qu'il ne correspond pas aux besoins de ses utilisateurs éventuels. L'évaluation permet de mesurer cet impact et, si elle est prospective, de faire coller le projet aux besoins réels.

«Évaluer, c'est faire preuve de modestie, c'est admettre qu'on a pu se tromper sur les effets d'une politique.» De cette façon, celui qui commande une évaluation doit aussi assumer ses responsabilités.

M. Monnier considère que l'exécutif n'a pas les moyens nécessaires pour procéder lui-même à une évaluation, il doit donc demander à un organisme extérieur de la faire, cela dans le quadruple objectif suivant:

- rendre compte à la population;
- nourrir le débat démocratique;
- faciliter le pilotage stratégique;
- améliorer la mise en œuvre (*tous ces termes sont repris de son exposé*).

L'évaluateur doit se poser quatre types de questions:

- le projet correspond-il aux besoins de la population?
- les objectifs visés ont-ils été atteints?
- la résolution d'un problème en a-t-elle créé d'autres?
- le rapport coût/efficacité est-il bon?

L'évaluation doit partir des hypothèses des politiques et ne peut rien créer *ex nihilo*.

L'Union européenne est grande consommatrice d'évaluations, ce que M. Monnier explique par la distance qu'il y a entre l'administration de Bruxelles et les destinataires de ses réglementations. D'une manière générale, plus l'administration concernée est proche de ses administrés, moins le besoin d'évaluation est grand. Dans une commune, on est forcément plus au courant de ce qui se passe sur le terrain, et les mécontents peuvent aisément aborder un conseiller municipal pour lui demander de relayer leur mécontentement.

Aux Etats-Unis, c'est le Congrès, autrement dit le législatif, qui demande des évaluations au gouvernement. On constate donc que l'évaluation n'est pas l'apanage de l'exécutif ou de l'administration, mais qu'elle doit tout de même passer par elle, puisque c'est elle qui met en œuvre les décisions de l'exécutif. Le législatif peut donc faire pression sur l'exécutif pour qu'une politique soit évaluée.

M. Monnier donne encore les clefs d'une évaluation standard:

Il faut:

- un mandat défini par l'exécutif et donné à un comité d'évaluation;
- un cahier des charges défini par le comité d'évaluation qui servira au recrutement de professionnels de l'évaluation;
- la réalisation des travaux;
- un rapport d'évaluation rédigé par les professionnels de l'évaluation;
- des recommandations;
- des décisions.

Un comité d'évaluation se compose:

- de responsables politiques;
- des acteurs de la mise en œuvre (gestionnaires, opérateurs, agences);
- des publics concernés (destinataires directs et indirects).

M. Monnier estime que l'évaluation prospective est la plus productive, et on comprend aisément pourquoi. Il est plus facile, et plus rationnel, d'évaluer un projet avant sa réalisation, afin d'économiser éventuellement les fonds publics. En fait, il recommande plutôt une évaluation prospective et concomitante.

*Note du rapporteur: L'audition du professeur Monnier a été en tous points une réussite. L'exposé était clair; l'orateur, dynamique et sympathique, a répondu patiemment à toutes les questions posées par la commission des finances. Cependant, le Secrétariat du Conseil municipal a eu la surprise de recevoir de sa part une note d'honoraires plutôt salée, puisqu'elle se montait à 1328,68 francs suisses. Il n'est pas de coutume d'indemniser ainsi les invités, surtout à une telle hauteur, le Conseil municipal ne disposant pas de crédits illimités pour ce genre de prestation. Les membres de la commission, choqués, tenaient à ce que ce fait soit relevé dans le rapport.*

*Audition de M. Werner Bussmann, de l'Office fédéral de la justice*

M. Bussmann est fonctionnaire dans un département de la Confédération qui pratique beaucoup et depuis longtemps l'évaluation. Il connaît donc bien la question, mais particulièrement sous l'angle fédéral et cantonal, peu dans le domaine communal.

Il analyse le texte de la motion et constate qu'il est vrai que les obligations de l'Etat en général à l'égard des administrés sont de plus en plus nombreuses et complexes. Les situations évoluent très rapidement. Par ailleurs, les usagers sont de moins en moins des sujets, soumis aux volontés de l'Etat, et de plus en plus des partenaires. On a aussi pris conscience que les ressources financières des collectivités publiques ne sont pas inépuisables. Il faut donc, lorsqu'on décide d'une politique, faire en sorte qu'elle corresponde aux besoins des administrés, aux exigences du pouvoir politique et qu'elles soient le plus économique possible. Il faut en outre que la transparence règne et que chacun puisse connaître et comprendre les décisions et projets de l'autorité. Enfin, il existe à présent de nombreux experts particulièrement bien formés et efficaces, et on sait que l'offre crée la demande.

Il détaille les diverses sortes d'évaluation. On peut ainsi:

- évaluer une politique, une loi, un projet, une institution, des personnes;

- faire une évaluation prospective (avant la mise en œuvre du projet), concomitante ou rétrospective;
- faire des évaluations ponctuelles ou régulières, permanentes ou périodiques.

Il existe de nombreuses méthodes d'évaluation.

M. Bussmann insiste sur le fait qu'une administration qui veut faire procéder à une évaluation doit savoir ce qu'elle en attend et fixer elle-même ses critères. Elle peut procéder à un appel d'offres, pour faire jouer la concurrence, en cas d'évaluation d'un coût prévisible important.

Surtout, après une évaluation, il est capital d'en faire connaître les conclusions au plus grand public possible. Certains organismes, comme la CEPP, organisent systématiquement des conférences de presse, mais on peut aussi utiliser Internet, par exemple. Si on ne donne pas le maximum de publicité aux résultats d'une évaluation, il est inutile d'y procéder. Cela engage naturellement le service évalué et oblige l'administration à prendre ses responsabilités.

Finalement, M. Bussmann est un partisan de l'évaluation, mais il considère qu'il faut agir prudemment et avec modestie, et toujours garder à l'esprit l'intérêt des contribuables dans ce domaine. En clair, il faut vraiment opérer un choix sur les politiques à évaluer avant de se lancer dans ce genre d'opération.

La Ville de Genève a-t-elle les instruments institutionnels et techniques nécessaires à la commande d'évaluations?

Pour M. Bussmann, c'est principalement à l'exécutif de commander des évaluations. Mais celui-ci doit déclencher un débat, après avoir expliqué son but politique. Un parlement, ou un organe délibératif, comme le Conseil municipal, aurait plus de mal à commander une évaluation, en premier lieu parce qu'il ne décide pas réellement d'une politique publique. Le Conseil municipal ne peut, par exemple, lancer un projet. Il n'a le pouvoir que d'approuver ou non le crédit pour l'exécution du projet, ou de suggérer au Conseil administratif, par le biais de motions par exemple, de se pencher sur tel ou tel problème.

*Note du rapporteur: On imagine sans peine qu'un débat en séance plénière pour décider d'une évaluation tournerait rapidement à un affrontement stérile bloc contre bloc.*

M. Bussmann estime que l'évaluation est intéressante pour toute administration, même la plus proche des usagers comme celle d'une commune, car elle oblige à un certain dynamisme. Les situations évoluent si rapidement aujourd'hui qu'il faut sans cesse se remettre en question et coller à l'actualité. Il faut donc aussi adapter l'évaluation à ce mouvement.

Mais c'est à l'exécutif de décider des modes d'évaluation, d'établir la liste des questions dont il veut connaître la réponse; on ne peut donc pas donner de critères types d'évaluation utilisables dans tous les cas.

En Suisse, il n'est prévu nulle part de consacrer un pourcentage des budgets à l'évaluation, contrairement aux Etats-Unis, où on réserve de 1 à 5% du budget pour un projet à son évaluation. Là encore, il y a matière à négociations et à discussions... infinies.

### **Discussion de la commission**

On constate donc, à la lecture de la synthèse des différentes auditions, qu'une évaluation doit être soigneusement préparée, qu'elle émane en principe de l'exécutif, mais pas exclusivement, qu'elle peut prendre de nombreuses formes et avoir des coûts variables. On voit aussi que ses résultats peuvent être enfermés dans un tiroir, ou publiés et oubliés, ou encore pris sérieusement en compte. Les conclusions d'une évaluation n'ont pas force obligatoire, mais on conçoit mal qu'une collectivité publique qui en demanderait une l'enterre sans autre forme de procès...

En réalité, aucun commanditaire d'une évaluation n'est obligé de prendre ses conclusions en compte, s'il a des buts politiques différents. Rien ne l'oblige non plus à commander une évaluation. Comme le disait un des spécialistes auditionnés, l'évaluation demande une certaine modestie et de l'humilité de la part des autorités politiques.

L'administration de la Ville de Genève a entrepris, dans cinq services pilotes, une opération de contrôle de gestion. Les résultats de leurs travaux sont consignés dans une brochure qui a été distribuée à tous les conseillers municipaux. Cette opération elle-même a été évaluée et il en a été rendu compte dans un rapport du 31 octobre 2001. Cependant, il faut bien admettre que le contrôle de gestion a des effets principalement internes, qui auront fatalement, dans une moindre mesure cependant, des effets externes. On imagine aisément qu'un service qui fonctionne mieux remplit mieux ses obligations à l'égard des administrés. Mais le but visé par la mise sur pied de cette opération était bien, d'abord, d'améliorer le fonctionnement interne des services en rationalisant, en développant le confort et la formation du personnel.

L'opération va être étendue à d'autres domaines de l'administration. Leur liste est à la disposition des conseillers municipaux intéressés.

Comme le fait remarquer un commissaire, l'évaluation ne fait pas vraiment partie de la culture politique du gouvernement actuel. C'est une pratique encore

assez récente, largement appliquée par les vastes administrations américaine ou de l'Union européenne, dans l'administration fédérale également, mais plus rarement par les administrations cantonales ou communales.

Plusieurs commissaires doutent que l'administration municipale soit très enthousiaste à l'idée d'évaluation, qui, nécessairement, va remettre en cause certaines manières de faire ou certaines options politiques. Ils en veulent pour preuve le traitement des deux précédentes motions sur ce sujet acceptées par le Conseil municipal en 1995 et 1996 et qui n'ont été suivies de pratiquement aucun effet.

Des commissaires estiment qu'il est plus rationnel de faire pratiquer des évaluations prospectives, soit avant d'engager l'argent du contribuable.

Les avis sont partagés quant aux organismes auxquels il faudrait confier les évaluations. La CEPP ne peut travailler, selon la loi, que pour l'Etat. Il faudrait changer la loi pour que la Ville puisse la charger de travaux. Des commissaires pensent pourtant que ce serait une bonne solution, alors que d'autres font valoir qu'il existe de nombreux organismes d'évaluation privés. Il est vrai que, en cela comme en d'autres domaines, il faut faire jouer la concurrence.

On insiste aussi sur la nécessité de faire participer les destinataires des politiques publiques à leur évaluation.

Il est aussi suggéré au Conseil administratif d'organiser quatre ou cinq évaluations par législature, sur des projets importants.

Finalement, la commission décide d'amender les invites de la motion de la manière suivante:

«Le Conseil municipal *invite* le Conseil administratif à:

- établir à l'intention du Conseil municipal un rapport sur les pratiques en vigueur au sein de la Ville de Genève en matière d'évaluation des politiques publiques et de recours à des experts consultants (fréquence des mandats et leurs types, budgets et montants, mécanismes d'octroi des mandats, suivi, bilan, etc.) *d'ici à décembre 2002.*»

Cet amendement est accepté à l'unanimité de la commission.

«– développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien dans les phases de conception, *en particulier en fixant des objectifs précis et en déterminant les critères d'évaluation qui devront être utilisés, que lors de la mise en œuvre et du bilan.*»

L'amendement ci-dessus est accepté par 10 oui (1 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 Ve, 2 DC, 3 L, 2 R) contre 1 non (S) et 2 abstentions (1 S, 1 Ve).

«– favoriser une pratique de l'évaluation des politiques publiques de type participatif, autant que possible, permettant d'inclure dans l'évaluation les acteurs concernés par une problématique donnée.»

L'invite ci-dessus n'a pas été modifiée et a été acceptée à l'unanimité.

«– veiller à ce que l'octroi de mandats de conseil, d'expertise et d'évaluation se fasse autant que possible par appels d'offres publics ou au moins suite à un choix d'offres sur invitation, sur la base d'un cahier des charges clairement défini.»

La quatrième invite ci-dessus n'a pas été modifiée et a été adoptée à l'unanimité.

Auparavant, une modification de la quatrième invite avait été refusée, qui consistait à inclure la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) dans le texte. Le vote: 3 non (1 S, 2 R), 2 oui (1 S, 1 DC) et 8 abstentions (1 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve, 1 DC, 3 L).

Une cinquième invite, consistant à donner à la commission des finances le pouvoir de confier des mandats d'évaluation, est refusée par 7 non (1 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve, 1 S, 2 R) contre 6 oui (1 S, 2 DC, 3 L).

Finalement, la motion amendée est acceptée à l'unanimité par la commission des finances. Elle est ainsi conçue:

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir à l'intention du Conseil municipal un rapport sur les pratiques en vigueur au sein de la Ville de Genève en matière d'évaluation des politiques publiques et de recours à des experts consultants (fréquence des mandats et leurs types, budgets et montants, mécanismes d'octroi des mandats, suivi, bilan, etc.) d'ici à décembre 2002;
- développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien dans les phases de conception, en particulier en fixant des objectifs précis et en déterminant les critères d'évaluation qui devront être utilisés, que lors de la mise en œuvre et du bilan;
- favoriser une pratique de l'évaluation des politiques publiques de type participatif, autant que possible, permettant d'inclure dans l'évaluation les acteurs concernés par une problématique donnée;
- veiller à ce que l'octroi de mandats de conseil, d'expertise et d'évaluation se fasse autant que possible par appels d'offres publics ou au moins suite à un choix d'offres sur invitation, sur la base d'un cahier des charges clairement défini.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret, rapporteur (R).** Sous le nom barbare d'«évaluation des politiques publiques» se cache un nouveau mode de gouvernement, et je crois qu'on peut dire sans exagérer que c'est une nouvelle façon de gouverner. En réalité, jusqu'à présent, on pourrait dire que les gouvernements ont employé des méthodes empiriques, qui n'étaient pas toujours dénuées de visées électorales, en se disant: «Il faut faire quelque chose dans tel domaine, on va développer un projet et on verra si cela satisfait les usagers ou non.» Aujourd'hui, avec cette nouvelle méthode, ce sera une façon un peu plus scientifique de gouverner, c'est-à-dire de prendre l'avis des usagers ou des administrés, de les consulter avant, pendant et après la réalisation d'un projet, pour savoir si vraiment ce projet correspond à leur désir, à leurs besoins, et pour examiner aussi les financements possibles.

Par conséquent, je vous invite à vous pencher sur les définitions diverses que j'ai indiquées dans mon rapport pour l'évaluation des politiques publiques, qui peut se faire d'un grand nombre de manières, toutes assez intéressantes, avec des prix variables. Je crois que c'est vraiment une façon très intéressante de travailler.

A la commission des finances, nous avons été assez séduits par cette idée, jusqu'à adopter cette motion à l'unanimité, et nous engageons le Conseil administratif, en le remerciant d'avance, à bien prendre en compte les remarques de la commission. Ce sera certainement un peu difficile, me glisse mon collègue, mais je suis persuadée qu'il sera de très bonne volonté.

Cela dit, il est clair que l'évaluation des politiques publiques est un outil particulièrement utile pour les administrations les moins proches de leurs administrés. Cela concerne donc moins les administrations municipales, mais c'est tout de même une manière intéressante de travailler.

Je voudrais, avant de terminer... (*Brouhaha.*) Je vois que l'évaluation des politiques publiques passionne les foules; c'est dommage que cela ne retienne pas plus votre attention! Avant de terminer, je voudrais soumettre un amendement à cette assemblée attentive. La commission avait demandé, dans la première invite, que le Conseil administratif présente un rapport d'ici à décembre 2002. Cette date étant dépassée, je propose que le rapport soit présenté d'ici à juin 2003:

#### *Projet d'amendement*

«— établir à l'intention du Conseil municipal un rapport (...) d'ici à *juin 2003*;».

*Premier débat*

**Le président.** Nous avons été saisis d'un autre amendement, de la part du Parti socialiste, signé par M<sup>me</sup> Salerno. Cet amendement concerne la deuxième invite; je vous le lis afin que chacun puisse se faire une opinion:

*Projet d'amendement*

«– développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien dans les phases de conception – *en particulier par l'établissement d'objectifs précis et de critères d'évaluation à utiliser, définis par le mandataire* – que lors de la mise en œuvre et du bilan.»

**M. Jacques François** (AdG/SI). En préambule, j'aimerais dire que le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera la motion M-195. En effet, quelles pourraient être les raisons d'un refus d'une évaluation des politiques publiques? On ne peut refuser une évaluation sans donner à penser qu'un tel refus cache on ne sait quelle peur ou quelle attitude franchement rétrograde.

Pris sous cet angle-là, tout est dit. Seulement voilà, la question que nous pose cette motion est la suivante: «La politique est-elle soluble dans la technocratie?» Vaste question qui, à l'analyse de ce qui se passe depuis une dizaine d'années, ne peut pas être simplement repoussée du coude, car si l'évaluation est en train de devenir le passage obligé de la révolution managériale – en français dans le texte, je vous prie – les résultats ne sont guère probants pour des raisons inhérentes aux motifs mêmes de ceux qui mandatent les évaluations.

La plupart du temps, les évaluations des politiques publiques sont à la réalité sociale ce que les sondages sont à la pensée politique, c'est-à-dire une image simpliste qui fournit plus d'indications sur les questions posées que de réponses aux questions elles-mêmes. Prenons plutôt un exemple. Comment évaluer la politique des prestations sociales de la Ville? C'est, me semble-t-il, un bon exemple de vrai choix politique, tellement politique d'ailleurs qu'il divise profondément cette assemblée et ce n'est guère étonnant. Quelle va être la grille d'analyse permettant l'évaluation de la voie choisie? Selon quel regard analyser les effets des prestations? Ce n'est pas, vous le pensez bien, en demandant à quelque Arthur Andersen d'effectuer l'évaluation qu'une réponse d'un intérêt quelconque sera donnée. Je suis d'ailleurs effaré par le développement de la confiance apportée à des études prétendument scientifiques, car je connais bien des analystes qui seraient bien en peine d'explicitier clairement les fondements de leurs travaux.

Pour moi, et de manière extrêmement claire, aucune évaluation des politiques publiques ne peut être faite sans que, a priori, on ait choisi ses valeurs de référence. En reprenant notre exemple, on sait que derrière une politique de prestations sociales on trouve, pour la gauche, une certaine conception de l'État, avec ses missions de redistribution du revenu, de justice sociale et de solidarité. Ce n'est visiblement pas la conception de l'État partagée par l'ensemble de cette assemblée. Ainsi, qui évaluera les 50 francs supplémentaires destinés à des personnes dont le revenu est trop bas pour vivre décemment, qui mettra ces 50 francs mensuels supplémentaires en balance avec une diminution des dépenses de la Ville et au nom de quelle analyse prétendument rationnelle pourra-t-on justifier une réponse?

La question de l'évaluation ne peut donc s'inscrire que dans le cadre d'une vision politique; ainsi la seule réponse qui fasse du sens, quelle qu'elle soit d'ailleurs, est une réponse politique. Je dois dire que je ne me réjouis pas de lire les futures conclusions d'un groupe d'évaluateurs qui s'emmêleront les pieds dans des considérations technico-techniques sur la manière de procéder. Car, je vous le rappelle, cette motion ne propose pas une évaluation de la gestion des projets, mais l'évaluation de la politique même que ce projet entend mettre en œuvre.

Autre exemple, si vous le permettez: la nouvelle loi sur le chômage qui vient d'être acceptée par le peuple. Il est vrai que cette loi n'est pas du tout de notre compétence, mais elle est intéressante comme exemple et nous concernera sur le plan social relativement rapidement, comme vous le savez. M. Couchepin établissait de manière prospective, pendant la campagne sur cette votation, son évaluation personnelle de cette loi en disant: «En moyenne, je dirai que la politique sur le chômage sera plus favorable.» Ainsi, si je comprends bien, un chômeur de plus de 50 ans, plus une jeune femme enceinte sans travail, plus un chômeur de moins de 30 ans, plus un jeune en quête d'un premier travail, divisé par quatre, cela nous donne un chômeur moyen qui sera mieux rémunéré! Alors, comment évaluer les effets de cette loi avec, d'un côté, ce chômeur moyen qui n'existe que dans l'imaginaire de M. Couchepin et, de l'autre côté, les 250 millions d'économie que les nantis de la République feront sur le dos de ceux qui n'ont pas de travail? A mon avis, pour dire un seul mot qui fasse du sens sur cette question, je dirai que mieux vaut choisir son camp avant d'ouvrir la bouche!

Pourtant, je ne doute pas que la Confédération parviendra à nous concocter d'ici quelque temps une évaluation de la politique du chômage dans le plus pur style des «gambergeurs» apolitiques. Elle nous montrera qu'elle évite les doublons, que la collaboration entre les divers services doit encore être améliorée, mais que la véritable détresse et bla-bla-bla... Le vrai problème politique poura donc dès lors se perdre dans quelques phrases pseudo-technico-économiques, probablement agrémentées de quelques considérations historiques.

En résumé, comment les technocrates chargés de l'évaluation vont-ils s'en sortir avec les problèmes que nous leur poserons? Eh bien, comme d'habitude, en noyant le poisson dans quelques tableaux Excel, en donnant une réponse favorable à ceux qui paient l'étude, en affirmant dans une synthèse absolument flamboyante que la politique choisie peut être légèrement améliorée. Bien sûr, je ne nie pas qu'il soit possible de dire des choses intelligentes sur une politique publique et que, parfois, il devrait être possible d'en tirer des conclusions et des enseignements, mais il est urgent de laisser de côté le mythe de l'étude scientifique, apolitique et définitive.

Mesdames et Messieurs, pourquoi alors accepter cette motion après tant de critiques? Principalement parce qu'elle n'est, somme toute, pas très dangereuse, moins dangereuse en tout cas que je ne l'ai cru en première analyse. En plus, ce sera notre travail politique de donner du sens à ces évaluations, c'est-à-dire que ce sera à nous d'évaluer ces évaluations. Cependant, il est vrai que mes doutes quant à l'intérêt final de cette motion sont gros comme une montagne, à l'égal de ma méfiance envers ceux qui croient encore et toujours qu'il existe des réponses techniques aux problèmes politiques. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** M. François a fait une description un peu caricaturale de l'évaluation des politiques publiques. Je dois dire qu'on ne peut pas lui donner tout à fait tort, parce qu'il est vrai que ce domaine-là, comme tous les domaines d'évaluation, est extrêmement difficile à manier. Dès que les intérêts potentiellement divergents des différents intervenants entrent en conflit, il est très difficile de distinguer les aspects objectifs des aspects subjectifs.

Toutefois, je dois dire qu'au cours des travaux de la commission, travaux que, personnellement, j'ai trouvés très intéressants, certaines des interventions m'ont permis de penser qu'il y avait peut-être un espoir d'avoir une méthodologie ou, en tout cas, une approche de cette problématique qui permette d'aboutir à des résultats un peu plus concluants. Je pense en particulier à l'audition du professeur Delle, qui nous a présenté les travaux de la Commission cantonale d'évaluation des politiques publiques (CEPP) et qui a pu nous montrer qu'au travers des mandats qui lui étaient confiés un travail sérieux pouvait être fait, qui pouvait porter des fruits intéressants.

Pour en rester aux travaux de la commission des finances, je signalerai quand même à l'ensemble du Conseil municipal que nous avons eu droit à une séance de travaux pratiques sur le maniement des politiques publiques, particulièrement sur la définition du côté budgétaire de chaque intervention publique. Un professeur invité nous a démontré qu'il fallait demander le coût d'une intervention plutôt avant de la commander qu'au moment où on en recevait la facture! Vous aurez pu lire le paragraphe à ce propos dans le rapport de M<sup>me</sup> Ducret...

La mise en œuvre de l'évaluation est évidemment un sujet extrêmement délicat. On parle de conflits d'intérêts, de la difficulté de dissocier les aspects objectifs et subjectifs. C'est toute la difficulté que de définir le but que l'on recherche lorsqu'on met en place une politique publique, lequel but doit évidemment être la concrétisation d'une volonté politique. C'est effectivement le chevauchement ou l'imbrication de ces deux éléments qui rend la chose très difficile. Là aussi, en termes d'évaluation des politiques publiques, le moment auquel l'évaluateur doit intervenir est extrêmement important. L'évaluateur qui est interpellé à la fin d'un processus ne pourra probablement faire qu'une évaluation très approximative si, en début de processus, un certain nombre d'objectifs, un certain nombre de critères, de facteurs de décision n'ont pas été fixés.

Tout cela nous montre que cet outil, très délicat à manier, sera probablement difficile à mettre en place au sein de notre municipalité. Nous pensons néanmoins, et nous rejoignons à cet égard les conclusions de l'ensemble de la commission, que ce n'est pas parce que la tâche est a priori difficile qu'il faut refuser de s'y atteler. Il y a probablement une voie à trouver dans le cadre de la fonction publique municipale, peut-être par étapes progressives, avec des objectifs d'abord réalisables, puis de plus en plus ambitieux, pour implanter une culture qui permette aux différents départements d'appliquer une méthodologie, en commençant par la définition d'objectifs, puis par un suivi en cours de projet et, ensuite, par une évaluation. Celle-ci permettra de tirer des conclusions, que ce soient des conclusions positives quant aux résultats ou un peu plus critiques quant à la manière dont les objectifs ont été fixés.

Nous avons un petit regret – je vous le confesse – quant au fait que la commission ait refusé de donner des compétences particulières à la commission des finances pour confier des mandats. Effectivement, et cela va de pair avec ce que j'ai dit en matière de difficulté de mise en œuvre au sein de l'administration même, il est par nature assez difficile à une collectivité de s'autodiscipliner et de nommer ses propres évaluateurs. Nous pensions que le fait de donner à la commission des finances certaines compétences en la matière lui aurait permis d'être un aiguillon dans certains domaines et de stimuler cette démarche d'évaluation des politiques publiques. Cela viendra peut-être dans le futur.

Quoi qu'il en soit, nous sommes tout à fait intéressés par les conclusions auxquelles la commission est arrivée et le groupe libéral votera également cette motion.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Le groupe socialiste votera cette motion, à laquelle nous avons effectivement déposé un amendement que je me permettrai de développer dans quelques minutes.

Je pense que le travail qui a été fait en commission a été un travail positif, parce que nous avons tous eu de l'intérêt à travailler sur ce sujet. Nous avons eu la chance d'auditionner des personnes particulièrement compétentes dans le domaine de l'évaluation et les commissaires ont appris des choses pertinentes sur ce qu'était une évaluation. C'est pourquoi je suis assez étonnée d'entendre, de la bouche de M. Jacques François, les mêmes propos que j'avais entendus lors de la prise en considération de l'objet et lors des premières séances en commission des finances, à savoir que l'évaluation était un débat de spécialistes, d'experts, un outil extrêmement lourd, technocratique et qui, en fin de compte, ne remplacerait jamais le jugement politique. Je pensais que nous avions tous quelque peu évolué au cours des séances, parce que nous avons rencontré des gens qui nous ont appris que l'évaluation des politiques publiques pouvait être un instrument au service des politiques, pouvait permettre de nourrir le débat sur un objet politique, de voir si, oui ou non, il y avait lieu de faire des réadaptations, sachant que les hommes et les femmes politiques de milice que nous sommes pouvons parfois nous tromper lorsque nous votons des objets ou lorsque nous débloquons des budgets.

Nous avons appris que l'évaluation est avant tout un jugement de valeur, comme le jugement politique, qui est un jugement idéologique mais aussi un jugement de valeur. Il n'y a pas que des évaluations faites par des experts, technocratiques, bureaucratiques, lourdes et qui coûtent cher; on peut aussi promouvoir un autre type d'évaluations, notamment celles qui sont inscrites dans les conclusions de ce rapport, à savoir des évaluations de type participatives. Dans ce type d'évaluations, on fait principalement intervenir le public cible, les personnes pour lesquelles on met en œuvre une politique publique. En l'occurrence, cela permet un pilotage politique facilité par rapport à ce qu'on souhaite mettre en place, cela permet de nourrir un débat démocratique et, surtout, de rendre compte à la population des volontés politiques qu'on a voulu promouvoir et des deniers qu'on a dépensés pour ce faire.

Je parle bien ici de jugement de valeur, à un moment donné, sur un objet politique. On est donc très loin du débat technocratique et de la peur de voir Arthur Andersen débarquer dans tous les services de la municipalité pour commencer à faire des évaluations. Je rappelle du reste qu'Arthur Andersen ne procède pas à des évaluations, mais plutôt à des audits de type essentiellement comptable, et qu'il ne s'agit absolument pas de cela ici.

Finalement, une des choses importantes qui a été soulignée au cours de nos auditions en commission des finances, c'est qu'il faut avoir envie de faire quelque chose de l'évaluation dont on est le commanditaire. Effectivement, si le Conseil administratif s'assied sur cette motion, elle ne servira à rien. De même, si le Conseil administratif procède de temps en temps, juste pour nous faire plaisir, à certaines évaluations et que, pour ce faire, il mandate des experts, je rejoindrai M. Jacques François pour dire que nous aurons dépensé de l'énergie et de l'argent

pour pas grand-chose. En revanche, si le Conseil administratif a une vraie volonté d'utiliser cet instrument – personnellement, je n'en suis pas tout à fait convaincue – cela pourra être utile à la municipalité. S'il met en œuvre des évaluations participatives, nous aurons certainement tous et toutes beaucoup de choses à apprendre.

Suite au travail qui a été effectué en commission, je souhaiterais que dans les mois à venir – voire dans les années à venir, puisque nous avons appris que c'était un vieux débat du Conseil municipal que de demander l'évaluation de politiques publiques – une certaine pratique se mette en place dans notre municipalité, qui soit adéquate par rapport aux objectifs qui sont les nôtres. Nous n'avons pas de macroprogrammes de politiques publiques, comme l'Union européenne ou comme un Etat, nous avons des programmes qui sont plutôt simples et qui coûtent peu d'argent par rapport à ceux qui sont habituellement évalués. Pourtant, nous pourrions, nous aussi, sur certains points, faire usage de l'évaluation si c'est à bon escient, c'est-à-dire si le commanditaire la veut vraiment, s'il a vraiment envie de nourrir un débat démocratique, s'il a vraiment envie de changer quelque chose et s'il le fait avec les publics cibles, en effectuant des évaluations participatives.

L'amendement déposé par le Parti socialiste peut paraître un peu compliqué à la lecture, mais il est en définitive très simple. Cet amendement remplace l'amendement voté en commission et intégré dans le projet de motion amendée. La deuxième invite parle de «développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien dans les phases de conception, en particulier en fixant des objectifs précis et en déterminant les critères d'évaluation...» L'amendement du Parti socialiste demande «l'établissement d'objectifs précis et de critères d'évaluation à utiliser, définis par le mandataire...» J'espère que cet amendement trouvera grâce à vos yeux.

Enfin, j'espère que mon intervention pourra faire changer d'avis M. Jacques François, bien que je n'aie plus tellement d'illusions, puisque, visiblement, tout le travail que nous avons fait en commission ne l'a pas fait changer d'avis. En tout cas, j'espère que vous, conseillères et conseillers municipaux, vous aurez compris qu'évaluer des politiques publiques, c'est avant tout porter un jugement, que cela peut se faire de manière pluraliste et que cela n'a aucun rapport avec l'évaluation de technocrates ou d'experts.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Il est difficile aujourd'hui de se priver d'une évaluation permanente, tout le monde la réclame: le grand public, les citoyens et les services eux-mêmes à certains moments.

Il est vrai, et je pense que M. François a raison de le dire, que ces évaluations ont un coût et qu'elles doivent rester sous la maîtrise du politique. J'aimerais vous

rappeler ici le rapport Andersen sur l'audit de l'Etat et ses conclusions. Il est faux de dire que c'était uniquement un audit comptable: il y a aussi eu, dans le rapport Andersen, des évaluations qui se rapportaient au fonctionnement des services. Or, vous le savez comme moi, ce rapport s'est conclu par un enterrement de première classe et l'ardoise, elle, a été payée par les contribuables! Je crois donc qu'il est très important que le politique prenne ses responsabilités lorsqu'il lance des évaluations et qu'il en garde ensuite la maîtrise. En tout cas, c'est la leçon que je tire de l'opération Andersen.

J'aimerais enfin rappeler que d'autres opérations sont en cours actuellement en Ville de Genève, par exemple par le contrôle de gestion. Voyez les résultats remarquables qui sont obtenus dans la gestion du Muséum... Il ne faudrait pas oublier, dans les études que nous allons faire, toute cette partie-là, car elle est aussi importante.

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** Les Verts voteront la motion M-195, comme l'a fait l'unanimité de la commission des finances. Au départ, à titre personnel, je dois avouer que je n'avais aucune idée de ce que pouvait représenter l'évaluation des politiques publiques; je l'ai appris et je dois dire que cette étude au sein de la commission des finances montre bien la formation continue que nous, conseillers municipaux, suivons tout au long de notre mandat...

J'aimerais relever une phrase qui me semble importante s'agissant du bien-fondé de ce type de motion. Cette phrase a été prononcée par le professeur Eric Monnier de la Faculté des sciences économiques et sociales, que nous avons auditionné et qui a dit – M<sup>me</sup> Ducret l'a relevé tout à l'heure, mais je le répète – que «d'une manière générale, plus l'administration concernée est proche de ses administrés, moins le besoin d'évaluation est grand».

Il existe des commissions externes d'évaluation des politiques publiques à la Confédération, il existe une Commission externe d'évaluation des politiques publiques au Canton de Genève, sous le sigle CEPP. La Ville de Genève, avec ses 200 000 contribuables, a-t-elle besoin de ce type de commission pour évaluer ses politiques publiques? Si nous étions la commune de Gy, je crois que cela ne serait pas nécessaire, mais la commune de Genève, avec ses responsabilités, se doit d'évaluer ses politiques publiques. En effet, avec toutes les casseroles qui sortent actuellement, toutes les histoires de mauvaise gestion de l'administration, des collectivités, je pense qu'il est de plus en plus important d'évaluer les différentes mesures que nous prenons.

Quand je parlais de formation continue, je voulais dire qu'à la commission des finances nous avons vraiment effectué bon nombre d'auditions fort intéressantes, qui ont permis d'arriver devant ce plénum avec un projet de motion conte-

nant quatre invites qui n'ont pas été écrites à la légère. Il y a vraiment eu une réflexion approfondie de la commission des finances pour mettre tous les garde-fous adéquats et je tiens à les rappeler.

La première invite, amendée par le Parti radical, vise à savoir ce que la Ville de Genève fait actuellement en matière d'évaluation des politiques publiques. Peut-être y a-t-il déjà des évaluations en cours, mais nous ne sommes pas vraiment renseignés et c'est pourquoi nous demandons un bilan. Nous connaissons le contrôle de gestion, nous savons que de plus en plus de services travaillent d'une façon nouvelle et vont dans le sens d'une évaluation de leurs missions et prestations, mais ce n'est pas de l'évaluation externe, c'est de l'évaluation interne.

En ce qui concerne la deuxième invite, tout le monde peut la reprendre à son compte. Il est dit de manière explicite – y compris dans l'amendement du Parti socialiste que les Verts voteront – qu'il y a trois types d'évaluation et que l'idéal serait de faire de l'évaluation prospective avant l'élaboration d'un projet, de l'évaluation concomitante en même temps que le projet se déroule, et de l'évaluation rétrospective une fois que le projet a été réalisé. Dans cette invite, il est bien indiqué qu'on ne peut pas se contenter d'une sorte d'évaluation et qu'il s'agit d'avoir, disons, de la largesse d'esprit, pour évaluer un projet de manière globale, de sa conception à sa réalisation.

La troisième invite demande de favoriser les évaluations de type participatif. Je crois que personne ne peut être contre ce genre de demande.

Je vais être encore plus bref sur la quatrième invite, qui demande que l'octroi de mandats d'expertise se fasse par appels d'offres publics. En effet, il ne s'agit pas de mandater une commission de «petits copains» pour évaluer les propres projets de la Ville de Genève.

Moralité: je pense qu'en l'état nous devons aller dans le sens d'évaluer nos politiques publiques. Les quatre invites de la motion amendée vont nous le permettre et les Verts demandent à cette assemblée de voter à l'unisson cette motion.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Le Parti démocrate-chrétien va soutenir les conclusions du rapport M-195 A, sans avoir les craintes exprimées tout à l'heure par M. François, car l'évaluation telle que nous la voyons est quelque chose de plus modeste.

Pour nous, il est important qu'il y ait un ou plusieurs regards extérieurs au pouvoir politique et à l'administration sur l'activité dudit pouvoir politique et de l'administration. Il nous paraît important que d'aucuns – certes, des personnes honnêtes intellectuellement à défaut d'être parfaites – puissent poser un certain nombre de questions et, en fonction des questions, examiner quelle est la réalité.

Il est important de savoir si, par rapport à telle ou telle loi, par rapport à tel ou tel fonctionnement d'un service, des objectifs ont été définis. Il est important de savoir ce qui se passe, comment on procède, comment on reçoit les personnes, comment on répond à leur attente, comment on satisfait leurs besoins, surtout quand il s'agit de personnes en difficulté. Il est important de savoir ce qui ne fonctionne pas, de savoir si les objectifs qui ont été fixés sont atteints, si ces objectifs doivent être revus.

Prenons un peu à ce que nous connaissons tous, notamment en matière de politique du logement, ou dans le domaine social ou de la santé. Par exemple, à l'Hôpital cantonal, le traitement des patients est-il le même pour tous? Les conditions de travail de ceux qui doivent intervenir dans ce domaine délicat sont-elles telles qu'ils peuvent le faire au mieux de leurs connaissances? Dans l'enseignement, y a-t-il véritablement une égalité de traitement, dans le sens où ceux qui ont le plus besoin d'être aidés le sont et ceux qui ont moins besoin d'être aidés font l'objet d'un peu moins d'efforts de la part des enseignants?

Prenons le fonctionnement d'un conseil comme le nôtre: accepterions-nous d'être mis en question, d'être jugés éventuellement? A mon avis, oui, mais ceux chez qui l'amour-propre du politicien domine auraient de la difficulté à accepter d'être contestés...

Pour nous, l'évaluation est ce qui permet d'avoir une information, à laquelle renonce tout pouvoir politique en général, quel qu'il soit, quelle que soit sa tendance. Regardez dans les différents pays du monde: pouvez-vous dire, Monsieur le président, qu'il existe un régime qui travaille dans la parfaite transparence? Pensez-vous que cela existe? Pour ma part, je sais que cela n'existe pas.

L'évaluation permet de savoir exactement pourquoi telle ou telle décision a été prise ou pourquoi elle n'a pas été prise, pas seulement au niveau général, tel que nous l'évoquons tout à l'heure en matière de guerre, mais au niveau du traitement des personnes, dans le cadre de la gestion courante de l'administration. En l'occurrence, ce ne sont que des observateurs extérieurs, suffisamment libres et compétents pour avoir une certaine distance critique, qui peuvent s'en charger. Que ceux qui connaissent quelques sujets ici, de l'intérieur, lisent ou relisent les rapports de la Commission d'évaluation des politiques publiques: ils verront si cette commission fait bien le travail qu'elle devrait faire. Pour ma part, les rapports que j'ai pu lire – même s'ils peuvent être discutés – m'ont paru supérieurs au fameux rapport de gestion que nous sommes à même de produire; j'ai trouvé que la CEPP allait beaucoup plus loin que ce que nous-mêmes sommes capables de dire quand nous prétendons être critiques. Cela parce qu'un politicien peut rarement, voire jamais, juger ce qui se passe vraiment dans l'administration – c'est ainsi, il faut admettre nos limites – alors qu'une telle commission a quelques possibilités de plus.

Le problème, et cela a été dit tout à l'heure, c'est évidemment le suivi que fait le pouvoir politique de cette évaluation. Souvent, plus le doigt est mis sur des questions délicates, plus le pouvoir politique reporte les décisions à plus tard. Cela peut discréditer l'opération d'évaluation, mais ce n'est pas parce que le pouvoir politique n'assume pas ses responsabilités que la démarche n'est pas valable.

En conclusion, il serait intéressant de savoir si, dans notre enceinte ou dans d'autres enceintes comparables, ce sont les personnes qui sont les plus proches des pouvoirs publics ou de l'administration publique qui sont les plus réticentes à l'évaluation des politiques publiques. Il serait intéressant de savoir s'il y a une relation de cause à effet, car cela signifierait qu'elles n'ont pas envie qu'on mette le nez dans ce qu'elles font, bien ou mal, ou dans ce qu'elles ne font pas!

**M. Jean-Marc Guscetti (L).** Mesdames et Messieurs, vous le savez, les libéraux sont très proches de la notion d'évaluation des politiques publiques et sont très heureux que le débat et les décisions aillent dans ce sens ce soir.

Le point important pour nous est qu'on parle beaucoup en ce moment d'évaluation dans le domaine de la qualité. Par exemple, au niveau fédéral, il y a un nouveau label de qualité, Educa, qui est une sorte d'ISO pour la formation. La Confédération a souhaité introduire ce label de qualité pour évaluer toutes les actions et les projets de formation au niveau fédéral et pour voir les résultats que cela donnait.

Je dis cela pour inviter les membres de l'Alternative, qui étaient quelque peu sceptiques quant à la notion de qualité, à en tenir compte désormais. A l'image de certains secteurs de l'administration, des institutions qui sont certifiées ISO 9000, nous avons le sentiment que la qualité peut permettre aussi une bonne évaluation des politiques publiques.

**M. Daniel Sormanni (S).** J'aimerais rappeler quelques principes de base par rapport à cette problématique de l'évaluation des politiques publiques. Je crois que nous ne devrions pas avoir peur de l'évaluation des politiques qui sont décidées ici, à moins que nous ne pensions qu'en aucun cas ce que nous décidons ici n'a une quelconque valeur.

Le but de l'évaluation n'est pas de décider de la pertinence de tel ou tel objectif: cela doit être décidé ici et cela le restera. Ce qui est attendu de l'évaluation, c'est de savoir si l'objectif qui a été défini – par exemple l'amélioration, grâce aux allocations, du niveau de vie des plus démunis de notre ville, qui est un des objectifs politiques de la municipalité – a été atteint avec les mesures qui ont été prises,

si cet objectif a été atteint complètement, partiellement, voire pas du tout. C'est cela qu'il serait intéressant de savoir et, à partir du moment où nous aurons cet élément, celui-ci va être une aide à la décision politique.

L'évaluation ne vise pas à juger si l'objectif que nous avons défini est bon; cela reste l'apanage du politique, qui décide dans quelle direction il veut aller et ce qu'il veut faire. L'évaluation vise à voir si les moyens mis en œuvre n'ont pas été gaspillés, afin que, si l'objectif n'est pas atteint, on ne continue pas dans cette direction pendant un, cinq, dix ou vingt ans. Malheureusement, c'est ce qui se passe très souvent actuellement: on continue d'utiliser les mêmes moyens pour atteindre un objectif, qui n'est jamais atteint, non pas parce que l'objectif fixé n'est pas bon, mais simplement parce que les moyens pour y parvenir ont été mal évalués.

Il n'est pas évident de réussir toutes les politiques publiques. Si c'était si évident que cela, je crois que nous serions tous chez nous, que tout irait bien dans le meilleur des mondes et que les problèmes économiques et sociaux seraient réglés depuis très longtemps. Malheureusement, ce n'est pas aussi simple. L'évaluation des politiques publiques est un instrument, une aide à la décision politique, non pas pour définir les objectifs, mais pour les atteindre ou les atteindre mieux. C'est tout, l'on n'en attend rien d'autre.

Evidemment, pour que l'évaluation soit bonne, elle doit être participative – à mon avis, c'est presque un pléonisme – dès le départ. Elle doit être définie avec les acteurs et le mandataire, qui sera aussi désigné dès le départ. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons une petite modification rédactionnelle de notre amendement:

#### *Projet d'amendement*

«... et de critères d'évaluation à utiliser, définis *avec* le mandataire...»

Ce sont donc les acteurs de la mise en place de la politique qui définissent «avec» le mandataire les critères d'évaluation. J'ai déjà transmis cette petite modification au bureau.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter l'amendement socialiste et l'amendement de M<sup>me</sup> Ducret et à accepter la motion ainsi amendée.

**M. Jacques François** (AdG/SI). J'apporterai juste quelques précisions, parce que l'on m'a prêté des propos que je n'ai pas tenus. Je rappelle que le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera les conclusions de ce

rapport: ne me faites donc pas dire que j'ai peur des évaluations ou que l'on ne peut rien tirer d'une évaluation. J'ai dit le contraire, en relevant simplement qu'il y avait un danger extrêmement grave à lancer des évaluations de type technique, qui ne tiennent pas compte du fait que nous faisons, ici, des choix politiques, que nous avons, dans cette enceinte, des objectifs politiques.

J'entends dire depuis un moment qu'il faut faire des évaluations participatives; là, évidemment, nous sommes touchés, parce que vous savez que sur certains bancs le mot «participatif» est presque tabou... Cela dit, Mesdames et Messieurs, dans le cas de la nouvelle loi sur le chômage – puisque j'ai pris cet exemple tout à l'heure – qui allez-vous faire participer? Les gens qui sont au chômage? Les gens qui voient leur cotisation diminuer? Pour ma part, ce mois, je paie à peu près 1% de moins de cotisation de chômage en vertu de la nouvelle loi. J'en suis très heureux, mais cette baisse se fait sur le dos de chômeurs de longue durée qui ne seront plus rémunérés! Comment voulez-vous faire une évaluation participative dans ce cas-là? Cela pour dire qu'avant de faire une évaluation on fait un choix et que, sur les bancs d'en face, on ne fait pas les mêmes choix que moi. Par voie de conséquence, on ne peut pas faire la même évaluation, c'est tout ce que je veux dire.

Je n'ai jamais été opposé aux évaluations, mais j'ai dit que c'est quelque chose de très difficile, qu'on risque de noyer dans la technocratie, dans des considérations techniques, des problèmes ou des choix fondamentaux de société, et que l'on ne peut pas faire d'évaluation sans avoir fait ces choix. La loi sur le chômage est-elle une bonne ou une mauvaise loi? Je réponds que c'est d'abord un choix politique. Ensuite seulement, on peut évaluer comment elle s'applique de manière concrète.

J'ai entendu M. Lathion confondre le contrôle de gestion avec l'évaluation des politiques publiques. Je rappelle que le contrôle de gestion examine comment un projet est géré et que c'est un tout autre point de vue que l'évaluation.

Ces points-là étant précisés, je répète que nous ne sommes pas opposés aux évaluations des politiques publiques; nous voulons simplement mettre en garde contre un certain type d'évaluations qui, pour nous, sont tout à fait intolérables.

**M. Pierre Losio** (Ve). Je ne suis pas surpris que le préopinant de l'Alliance de gauche ait constaté certaines méprises, parmi les auditeurs de ce Conseil municipal, sur ce qu'il a dit. Il a tellement forcé le trait – d'une manière réductrice mais extrêmement talentueuse et le plaisir à entendre sa première intervention demeure – qu'on pouvait comprendre qu'il était fermement opposé à l'évaluation des politiques publiques.

Ce que je retiens du débat qui vient d'avoir lieu, c'est que nous avons entendu s'exprimer des cultures politiques différentes. D'un côté comme de l'autre, et au-delà du clivage Alternative/Entente, nous avons entendu s'exprimer des conceptions et des cultures politiques tout à fait différentes. «Je ne pense pas que ce soit une nouvelle façon de gouverner, pas du tout; je pense plutôt que c'est un outil à la disposition d'un exécutif politique et que cela ne se substitue pas à la façon de gouverner»: on entend s'exprimer ici M<sup>me</sup> Salerno au nom du Parti socialiste, à l'adresse du Conseil administratif. Pour ma part, je pense que la remarque est un peu pessimiste; elle signifie que, de manière globale, la culture politique des gens qui constituent le Conseil administratif n'est pas compatible avec la mise en pratique de l'évaluation des politiques publiques. Je ne suis pas aussi pessimiste que cela, j'attends qu'on essaie pour avoir quelques résultats.

En ce qui concerne les Verts, de tous les groupes qui s'expriment ici, nous sommes le parti le plus jeune, nous existons depuis à peine quinze ans et nous sommes forcément, de par nos parcours différents et de par le fait que nous sommes regroupés pour défendre des idées vertes et écologiques, une culture qui est différente. Par rapport à ce problème de l'évaluation, par rapport à cette façon d'évaluer la pertinence de ce que l'on fait, de savoir si on atteint les cibles qu'on voulait atteindre, de savoir si on a eu raison d'intervenir à tel moment, nous avons une perception un peu différente et nous pensons que c'est un outil utile. Cela dit, l'évaluation ne se substitue en aucun cas – sans entrer dans le débat sur la méthode – à la prédominance du politique qui, lui, détermine quelle sorte d'évaluation il veut, à quel moment, avec quels paramètres et selon quelles modalités.

Tout à l'heure, un préopinant du Parti libéral a parlé des évaluations ISO. Les évaluations ISO, c'est exactement l'inverse de ce qu'on peut attendre d'une évaluation politique. Je prends un exemple: quel bureau d'architectes utilisant deux architectes et trois dessinateurs peut se payer une évaluation ISO? Qui peut se la payer dans ce type de mini-entreprise? Une évaluation ISO coûte cher. Mais je laisse cela de côté...

En fin de compte, quelles que soient les divergences qu'on puisse avoir, ce que j'attendais de la conclusion de M. François et qui n'a pas été dit, c'est que la seule véritable évaluation politique, Mesdames et Messieurs, est celle qui va tous nous concerner, celle du 30 mars 2003. L'évaluation politique, c'est le peuple qui la fera le 30 mars et le 4 mai. Tout le reste, ce sont des outils qu'on peut utiliser, en leur accordant l'importance qu'on veut. La véritable évaluation politique sur ces quatre dernières années aura lieu le 30 mars et, en ce qui nous concerne, nous sommes confiants.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je ne doute pas que la société Swisscom ait beaucoup de certifications ISO et autres labels; elle fait un travail remarquable,

elle a fait 1 milliard de francs de bénéfice. M. Leuenberger, éminent magistrat socialiste, lui a donné son satisfecit hier. Les deux mille chômeurs à la rue apprécieront l'évaluation!

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Avant que nous votions, j'aimerais dire que, autant l'amendement de M<sup>me</sup> Ducret est clair et va de soi, autant l'amendement du M<sup>me</sup> Salerno est confus. Je ne vois pas tellement la différence entre ce qui est contenu dans la motion, qui a été amendée par la commission, et l'amendement que M<sup>me</sup> Salerno vient de nous proposer. En l'état, je ne pourrai pas voter cet amendement, parce que je ne sais pas de quoi il s'agit.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je voudrais aller dans le même sens que le préopinant. Je suis exégète de formation et j'aimerais bien avoir une explication de texte avant de pouvoir voter!

**Le président.** Personne ne demande la parole; nous passons au vote.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix l'amendement de M<sup>me</sup> Ducret est accepté à la majorité (1 opposition et 1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement du Parti socialiste est accepté par 37 oui contre 22 non (5 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée par 49 oui contre 8 non (6 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir à l'intention du Conseil municipal un rapport sur les pratiques en vigueur au sein de la Ville de Genève en matière d'évaluation des politiques publiques et de recours à des experts consultants (fréquence des mandats et leurs types, budgets et montants, mécanismes d'octroi des mandats, suivi, bilan) d'ici à juin 2003;

- développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien dans les phases de conception – en particulier par l'établissement d'objectifs précis et de critères d'évaluation à utiliser, définis avec le mandataire – que lors de la mise en œuvre et du bilan;
- favoriser une pratique de l'évaluation des politiques publiques de type participatif, autant que possible, permettant d'inclure dans l'évaluation les acteurs concernés par une problématique donnée;
- veiller à ce que l'octroi de mandats de conseil, d'expertise et d'évaluation se fasse autant que possible par appels d'offres publics ou au moins suite à un choix d'offres sur invitation, sur la base d'un cahier des charges clairement défini.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

*(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)*

## **7.a) Motion de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon: «99, rue de Lyon» (M-314)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que l'immeuble N° 99 de la rue de Lyon, acheté par la Ville de Genève suite au vote le 26 janvier 2002 par le Conseil municipal du crédit de 11,5 millions de francs demandé dans la proposition PR-169, représente une surface habitable de 2300 m<sup>2</sup>;
- que l'objectif du Conseil administratif est de mettre à la disposition des habitants du périmètre de la promenade de l'Europe des locaux associatifs dans cet immeuble;
- la difficulté à se loger devant laquelle se trouvent diverses associations soutenues par la Ville de Genève, telles que, par exemple, F-Information, l'Ecole des parents, etc.;

---

<sup>1</sup> Urgence refusée, 494.

- les diverses demandes déjà adressées par ces associations au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement langue avec les associations soutenues par la Ville de Genève et cherchant des locaux afin de connaître précisément leurs besoins et de mettre à leur disposition, dans l'immeuble de la rue de Lyon 99 et contre location, les surfaces dont elles ont besoin.

**7.b) Résolution de MM. René Grand, Damien Sidler, Christian Zaugg et M<sup>me</sup> Liliane Johner: «L'immeuble de la rue de Lyon 99 pour les habitants et avec les habitants du quartier» (R-48)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- que le Conseil municipal a voté le 26 janvier 2002 les arrêtés de la proposition PR-169 consacrant l'achat de l'immeuble de la rue de Lyon 99 en faveur des habitants du quartier de l'Europe et des Charmilles;
- que des conditions ont été fixées pour que les locaux soient destinés en priorité à un restaurant scolaire, à une crèche et pour les jeunes et les aînés du quartier;
- qu'un groupe de travail a été constitué par le Conseil administratif qui réserve le rez de l'immeuble pour un restaurant scolaire et le premier étage pour une crèche;
- que les habitants ont été invités à donner leur avis sur l'attribution du deuxième étage lors de la séance d'information du 12 novembre 2002 à l'école de l'Europe, en présence d'un conseiller administratif;
- que le Conseil administratif, quelques jours plus tard, a décidé unilatéralement de placer des locaux d'agents de sécurité municipaux (ASM) au deuxième étage;
- qu'il est difficilement conciliable de mettre ensemble, dans le même espace, des locaux ASM et des locaux d'adolescents pour des raisons pratiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de respecter ses promesses d'engager une véritable concertation avec les habitants pour choisir la répartition des locaux du deuxième étage avant de décider de leur attribution définitive.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3135.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon** (DC). Enfin! Pratiquement toutes nos interventions pourraient commencer par «enfin»! Il est désagréable, voire plus, de déposer des motions ou autres et de ne les traiter que six mois plus tard et nous avons parfois l'impression de jouer au jeu de l'oie – vous connaissez tous le jeu de l'oie. En effet, croyant que nous approchons du but pour développer nos motions, nos résolutions, tout à coup nous trouvons une échelle descendante sur notre passage et nous nous retrouvons presque à la case départ. D'autres, par contre, sont aspirés par une échelle montante et remontent de plusieurs dizaines de cases en une seule fois...

Pour revenir à la motion qui nous occupe, j'aimerais rappeler que l'immeuble N° 99 de la rue de Lyon a été acquis par la Ville de Genève grâce au crédit voté par ce Conseil municipal... (*Remarque de M. Ferrazino.*) Puisque M. Ferrazino trouve bon de me reprendre, je précise qu'il s'agissait de la proposition PR-169 du Conseil administratif, mais je vous rappelle quand même que c'est le Conseil municipal qui a voté le crédit de 11,5 millions de francs pour pouvoir acquérir cet immeuble...

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Alors, disons main dans la main!

*M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon.* Absolument! Dans quelques jours, cela fera un an et, finalement, les résultats des cogitations du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement tardent à arriver... (*Brouhaha.*) Excusez-moi, Monsieur le président, mais il faudrait que les personnes qui discutent dans cette salle aillent parler ailleurs.

**Le président.** Madame Ecuivillon, nous allons attendre que le silence soit revenu dans la salle... Vous pouvez continuer.

*M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon.* Il ne suffit pas de dire que quelque chose se fait, il faut le faire! Dans le cadre des activités de la Maison de quartier de Saint-Jean, un groupe de travail fonctionne depuis plusieurs mois dont font partie, hormis un conseiller municipal socialiste, des habitants du quartier élargi et des animateurs de la Maison de quartier de Saint-Jean. Plusieurs forums ont réuni de nombreux habitants du quartier qui se sont exprimés largement sur leurs besoins et leurs désirs. A cet égard, il est bon de rappeler que cette motion n'a pas pour objet d'opposer les besoins des habitants à ceux d'autres bénéficiaires potentiels de ces surfaces, mais bien de permettre de démontrer une ouverture d'esprit et une solidarité bienvenue.

En effet, s'il est juste et normal de répondre aux besoins prépondérants des habitants du périmètre de la promenade de l'Europe par des locaux associatifs nécessaires – une crèche, un restaurant scolaire, même s'il faut relever que crèche et restaurant scolaire existent déjà dans le cadre de l'école de l'Europe – pour nous, démocrates-chrétiens, nous ne pouvons pas fermer la porte à d'autres besoins également avérés.

Il est bon de rappeler que la surface à disposition représente 2800 m<sup>2</sup>, dont 2500 m<sup>2</sup> de surface habitable, ce qui est considérable et permet une prise en considération des besoins des habitants, des services de la Ville de Genève et d'autres demandeurs, telles les associations soutenues par la Ville de Genève. C'est la raison de la motion M-314. Aujourd'hui, nous savons que plusieurs associations ont bénéficié récemment de locaux de la Ville de Genève, soit gratuitement, soit aux conditions de la Ville de Genève, notamment l'Association Vires, et, certes, les conditions de la Ville de Genève sont plus avantageuses que les conditions du privé.

Aujourd'hui, à notre connaissance, le programme d'attribution n'est pas encore vraiment arrêté. Permettez-moi de rappeler les besoins de certaines associations soutenues par la Ville de Genève, telles que F-Information, qui se sent à l'étroit dans ses locaux actuels, l'Ecole des parents, à la recherche de locaux plus spacieux, et tout particulièrement Camarada, qui, comme vous le savez, est une association dont l'utilité est incontestable et dont le but est de favoriser l'intégration des femmes exilées. Aujourd'hui, elle est située au chemin de Villars, à moins de 500 mètres à vol d'oiseau du 99, rue de Lyon. Comme d'autres habitants qui se réclament du quartier, elle peut être considérée comme faisant partie du périmètre. Elle reçoit chaque année entre 400 et 500 femmes exilées, de toutes nationalités, auxquelles sont dispensés des cours d'alphabétisation, d'informatique, de couture, d'artisanat, de diététique, de santé, de gymnastique, des aides pratiques pour certaines démarches administratives, etc., leur permettant une meilleure intégration dans notre ville et luttant ainsi contre l'isolement dû à la méconnaissance de notre langue et de nos us et coutumes.

Camarada possède un espace enfants qui lui permet la prise en charge de 100 à 120 enfants par année, de 0 à 4 ans, ainsi qu'un soutien scolaire pour les enfants de deuxième et troisième primaire le mercredi matin. Aujourd'hui, Camarada occupe une surface de 375 m<sup>2</sup> dans des conditions très précaires et a besoin d'une surface de 600 à 700 m<sup>2</sup>, afin d'améliorer les conditions de travail de ses collaboratrices et de ses bénévoles, afin de leur permettre d'exercer leurs activités dans des conditions normales, mais aussi afin de faciliter la prise en charge de ces femmes qui, actuellement, par manque de locaux adéquats, se retrouvent dans un même local, en même temps, à suivre plusieurs cours différents. La participation symbolique de ces femmes, souvent démunies, est de 10 francs par mois. Cama-

rada occupe 12 personnes salariées, 25 bénévoles, 5 à 10 stagiaires venant, pour certains, du Revenu minimum cantonal d'aide sociale ou en emploi temporaire. Avant de terminer, permettez-moi de rappeler encore que Camarada, depuis deux ans déjà – c'était au début de 2001 – a sollicité des locaux auprès de la direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement; malheureusement, à ce jour, il n'y a pas eu de réponse.

C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je vous propose d'accepter cette motion amendée et de la renvoyer au Conseil administratif afin qu'il puisse examiner la pertinence de la demande et faire un choix en fonction des besoins prépondérants de la population.

J'ai déposé un amendement concernant Camarada sur votre bureau lors des séances d'hier, Monsieur le président, de façon à modifier l'invite de la motion comme ceci:

*Projet d'amendement*

«... les associations soutenues par la Ville de Genève, *et plus particulièrement Camarada*, et cherchant...».

**Le président.** Outre l'amendement qui vient de vous être exposé par M<sup>me</sup> Ecuivillon, je vous annonce que j'ai reçu un autre amendement de MM. René Grand, Damien Sidler, Christian Zaugg et M<sup>me</sup> Liliane Johner, qui, lui, propose de supprimer l'invite actuelle et de la remplacer par le texte suivant:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à respecter ses engagements de favoriser une véritable concertation avec les habitants pour le choix des locaux de l'immeuble rue de Lyon 99.»

Je donne maintenant la parole à l'un des auteurs de la résolution R-48, c'est-à-dire M. René Grand.

**M. René Grand (S).** Je comprends le souci de M<sup>me</sup> Ecuivillon par rapport à un groupe de population qui a besoin de soutien et de locaux, mais, pour une fois, je vais adopter la technique du Parti démocrate-chrétien, en disant: «Oui, c'est vrai, mais...», car, malheureusement, il y a un «mais», et M<sup>me</sup> Ecuivillon le sait très bien.

D'abord, il y a le texte de l'arrêté qui avait été voté pour l'achat du bâtiment en question et je vous en lis l'article 2 bis: «...la construction de deux étages sur rez sera affectée à des locaux scolaires, des locaux pour la petite enfance, ainsi que pour des activités sociales en faveur des jeunes et des aînés du quartier.» Je pense qu'il est important de respecter cette décision.

Puis, le Conseil administratif, pour favoriser une véritable concertation, a convoqué un groupe d'habitants, des gens intéressés, des associations et des services municipaux, lors d'une séance qui a eu lieu le 6 mai 2002. Ensuite, une séance d'information a eu lieu le 12 novembre 2002 à l'école de l'Europe pour expliquer la démarche; M<sup>me</sup> Ecuivillon et moi-même étions présents. Lors de cette séance, il a été décidé qu'un groupe d'habitants et de personnes intéressées – pas uniquement des habitants du périmètre de l'Europe, mais également des gens du quartier comme M<sup>me</sup> Ecuivillon et moi-même – forment un groupe pour essayer de voir quelles sont priorités pour l'attribution des locaux restants.

Je souligne que le rez-de-chaussée est déjà occupé par le restaurant scolaire et l'accueil. Le premier étage est attribué à une future crèche, parce qu'il y a un besoin très important et, cela, tout le monde le sait. Il reste donc le deuxième étage. Il y a eu beaucoup de demandes pour ce deuxième étage; M. Tornare disait que ce serait une bonne chose d'installer le Centre d'action sociale et de santé dans ce quartier. M. Hediger proposait – comme vous le savez – d'y mettre les agents municipaux. M<sup>me</sup> Ecuivillon propose Camarada. Tout cela, c'est très bien, mais je pense qu'au lieu de se pencher sur «la misère de ces pauvres habitants» il faut leur redonner leur dignité. Mesdames et Messieurs, les gens du quartier de l'Europe ont le droit de choisir eux-mêmes ce qu'ils veulent faire de ces locaux, puisque la Ville de Genève avait décidé d'acheter ce bâtiment – certes bien cher, mais cela en vaut la peine – en priorité pour eux.

C'est pourquoi je demande que vous approuviez l'amendement qui vous a été soumis, qui reprend le début de l'invite de M<sup>me</sup> Ecuivillon, mais qui demande que le Conseil administratif, dans ses décisions, continue la concertation telle qu'elle a été décidée, pour que les habitants eux-mêmes choisissent l'affectation de ces locaux.

#### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Le Conseil administratif est en accord avec les préoccupations actuelles de M<sup>me</sup> Ecuivillon, mais avec les restrictions annoncées à l'instant par M. René Grand. Il est vrai que lors de l'achat de ce bâtiment, le 26 janvier 2002, la presse et certains milieux politiques disaient que l'on n'échapperait pas à un référendum. Le Conseil administratif a donc été assez prudent, il a attendu le délai référendaire avant d'engager une concertation

avec les habitants du quartier. Nous ne voulions pas faire de vaines promesses, étant donné que nous étions sous la menace de cette épée de Damoclès que constituait un éventuel référendum. Un parti politique, plus récent que les écologistes à Genève, nous avait en effet menacés d'un référendum. Cela n'a pas eu lieu, heureusement pour le bien public.

Comme l'a dit René Grand et comme l'a reconnu Alice Ecuivillon, le Conseil administratif a joué la concertation et, au mois de mai 2002, il a réuni au Palais Eynard un certain nombre de leviers d'opinions du quartier – à défaut de pouvoir réunir tous les habitants intéressés – pour essayer de jeter les bases de cette concertation en définissant les rôles. Le Conseil administratif a demandé au délégué à la jeunesse, Claudio Deuel – c'était un vote unanime au Conseil administratif – de jouer, en quelque sorte, le relais entre le Conseil administratif et les habitants. Je dois dire qu'il a bien joué son rôle, de l'avis presque unanime des habitants que nous avons pu rencontrer le 12 novembre 2002 à l'école de l'Europe; j'y étais, M<sup>me</sup> Ecuivillon et M. Grand y étaient aussi, ainsi que d'autres conseillers municipaux, et je les remercie de leur participation.

Je crois que, comme cela a déjà été dit, pour le rez-de-chaussée il n'y a plus de problème. Je répéterai ce qui a déjà été dit pour le corroborer au nom du Conseil administratif. Au rez, il y aura donc des restaurants scolaires, des cuisines pour le restaurant scolaire et la crèche, un espace d'accueil et aussi un espace pour les habitants. Vous avez oublié, Monsieur Grand, de préciser qu'il y aura un espace pour les habitants, qui pourront le louer pour fêter un anniversaire, un mariage, un baptême, etc.

Au premier étage, il y aura la crèche. Là aussi, il y avait plusieurs options. Certains habitants demandaient qu'il y ait un jardin suspendu, mais M<sup>me</sup> de Tassigny et moi-même avons fait remarquer, en tant que responsables du département s'occupant des crèches, que cela engendrerait des nuisances phoniques. Il est vrai que des enfants sur une terrasse, lors des moments d'ensoleillement, auraient engendré beaucoup de bruit. Alors que l'urbanisme est déjà mal fichu à cet endroit, c'est le moins qu'on puisse dire, cela n'aurait pas été une bonne idée que de faire des jardins suspendus, un peu babyloniens, à cet endroit pour les petits. La crèche a donc été retenue et entre 60 et 90 enfants y seront accueillis. A l'intention des libéraux, je souligne que nous retombons ainsi sur nos pattes par rapport aux 150 places de crèche que nous offrons chaque année en ville de Genève depuis trois ans. Je rappelle qu'une place de crèche permet d'accueillir entre 1,5 et 2,5 enfants.

Au deuxième étage – et c'est là où nous avons les problèmes que M<sup>me</sup> Ecuivillon a soulevés – des salles de réunions, des salles de conférences et aussi des espaces pour des associations sont prévus, mais il faudra se mettre d'accord. Il y a aussi le problème de ce que j'ai appelé d'une manière arbitraire «le commissa-

riat» pour agents de sécurité municipaux (ASM). Le 12 novembre 2002, une majorité d'habitants nous ont dit – comme la cellule de concertation nous l'avait dit – que ce n'était pas une bonne idée de confronter des ASM et des jeunes, qui sont parfois des jeunes difficiles, qui ont besoin d'espaces pour se réunir, pour se défouler, et qu'une cohabitation serait difficile entre les uniformes et les jeunes. C'est ainsi, même si certains aînés peuvent le regretter.

Cela dit, le Conseil administratif est quand même décidé – nous venons d'en parler – à trouver un local pour les agents de ville dans ce quartier. Je crois que c'est une nécessité. Des besoins ont été exprimés par de nombreux habitants, parce que la sécurité n'est pas toujours assurée dans ce quartier et, avec notre collègue Hediger, nous essayons de trouver un local à un autre endroit qu'au 99, rue de Lyon.

Par ailleurs, M<sup>me</sup> Ecuivillon a dit, comme elle l'avait déjà dit dans cette enceinte avant Noël, que le Conseil administratif tardait à donner des réponses aux habitants. En l'occurrence, l'acte notarié n'a été signé que cet automne et nous ne pouvions donc pas anticiper; nous n'étions pas encore propriétaires, mais depuis, c'est fait.

Maintenant, il reste les problèmes des associations que vient d'évoquer M<sup>me</sup> Ecuivillon. Avant Noël, j'ai reçu l'association F-Information, car je pensais bien que vous me le suggèreriez. Mon directeur et moi-même avons peut-être la possibilité de loger F-Information dans un autre bâtiment; nous sommes sur une piste. Quant à Camarada, il faut que je revoie les responsables, mais que cette association soit logée là ou ailleurs, je suis d'accord avec vous, elle fait un excellent travail. Je ne peux pas dire le contraire, puisque le cadeau que les aînés ont reçu cette année a été fabriqué par Camarada. Nous allons donc essayer de trouver une solution.

En l'état, nous savons à 90% ce que nous allons mettre dans ce bâtiment. Il reste les questions posées par M<sup>me</sup> Ecuivillon, que nous résoudreons. Que ce soit à cet endroit ou ailleurs, je peux vous assurer, Madame Ecuivillon, que nous ne laisserons pas tomber les associations que vous avez citées, car nous reconnaissons que, sur le plan social, elles font un excellent travail de subsidiarité par rapport aux services publics municipaux et cantonaux. C'est notre devoir de les soutenir, soit par des subventions, soit en leur octroyant des locaux. Nous irons de l'avant, voilà ce que je voulais dire.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je ne peux m'empêcher de m'associer aux louanges qui ont été émises à l'égard de Camarada – merci, Madame Ecuivillon, merci, Monsieur Tornare – parce qu'il y a des années que je collabore avec cette association avec un immense plaisir et beaucoup de reconnaissance. Seulement,

j'ai aussi un «mais», par rapport à l'École des parents – que nous avons visitée avec la commission sociale et de la jeunesse – qui fait également un excellent travail, reconnu par tous, et qui manque urgemment de locaux. Il y a aussi l'École moderne et beaucoup d'autres d'associations.

Je voudrais suggérer à M<sup>me</sup> Ecuillon de se mettre d'accord avec M. Bonny, puisqu'il a l'honneur de siéger dans le conseil de la Maison des associations, pour rédiger une motion, que nous voterons des deux mains, en faveur d'une seconde Maison des associations dont Genève a un urgent besoin.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC).** Je m'aperçois que tout le monde critique la façon dont s'expriment les démocrates-chrétiens, mais nous avons l'impression de faire des petits, car tout le monde reprend un peu cela... (*Rires.*) Il faut croire que ce n'est pas si mal que cela!

Bien sûr, je suis relativement satisfaite d'entendre les propos de M. Tornare, mais j'aimerais bien, et j'insiste, que cela ne reste pas des propos en l'air, que cela ne reste pas des promesses et qu'il y ait vraiment des réalisations. En effet, Camarada attend depuis deux ans, F-Information attend aussi depuis passablement de temps. Ces gens sont actifs, ils ont des projets, des situations à gérer et il faut aller sur place pour voir de quelle façon ils sont obligés de travailler.

Monsieur Tornare, vous dites que vous connaissez à 90% le programme d'occupation des lieux. A combien de mètres carrés cela équivaut-il, nous ne le savons pas. Vous parlez de restaurants scolaires, d'une crèche: combien de mètres carrés cela fait-il? On sait qu'il y a 2300 m<sup>2</sup> à disposition: combien y en a-t-il d'occupés aujourd'hui et combien en reste-il? Je crois que ce serait bien que nous ayons des renseignements un peu plus précis. Il ne suffit pas de nous annoncer qu'il y aura ceci et cela, nous devons savoir combien de mètres carrés cela représente.

J'aimerais revenir sur l'amendement de M. Grand qui, en fait, transforme totalement l'invite de notre motion et que, naturellement, nous ne pourrions accepter. Il est hors de question – je l'ai dit et je le répète – d'opposer les besoins ou les désirs des habitants du périmètre à d'autres besoins. Ce n'est pas une question d'opposition, mais je pense que chacun peut faire un pas, car on ne peut pas favoriser l'égoïsme, l'égoïsme de quartier du style: «C'est à nous et nous ne voulons pas que d'autres personnes habitant quelques mètres plus loin viennent dans notre quartier.» Au mois de novembre, lors du forum de la Maison de Saint-Jean, de nombreuses personnes étaient présentes et je suis certaine que, si nous leur avions demandé leur adresse, nous aurions constaté que peu d'entre elles habitaient exactement dans le périmètre.

Nous ne pouvons donc pas accepter l'amendement proposé par M. Grand, puisqu'il ne laisse aucune ouverture, aucune autre possibilité. Nous demandons que le Conseil administratif étudie, en fonction de ce que nous avons dit, les possibilités et la pertinence des demandes. Il n'est pas question pour nous d'exiger que cela se passe comme ceci ou comme cela et, de toute façon, le Conseil administratif ne l'accepterait pas. En revanche, il faut que le Conseil administratif ait cette ouverture, puisse envisager quelque chose d'autre; s'il a d'autres locaux à proposer à ces associations et s'il les met à disposition dans un délai relativement bref, cela me satisfera.

Lorsque nous avons acheté l'immeuble 99, rue de Lyon, nous avons dû nous creuser la tête pour savoir quoi y mettre, au lieu d'établir un programme avec les besoins du quartier. Je sais que les circonstances étaient particulières et nous les avons acceptées. Néanmoins, j'aimerais qu'aujourd'hui nous fassions preuve d'une plus grande ouverture.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Madame Ecuillon, nous ne nous creusons pas la tête pour savoir ce que nous allons mettre dans ce bâtiment, ce n'est pas une auberge espagnole! Mon prédécesseur, M. Rossetti, le disait et je le répète depuis trois ans et demi: nous nous creusons les méninges pour trouver des locaux pour les crèches. En l'occurrence, c'est un endroit idéal pour une crèche, qui va occuper 700 m<sup>2</sup>. Madame Ecuillon, je sais que vous êtes forte en arithmétique. En tant qu'ancienne sage-femme, vous étiez habituée à compter et vous m'avez d'ailleurs dit un jour que vous aviez aidé à mettre au monde 50 000 bébés... Je vous donne donc les chiffres.

Le rez-de-chaussée, comme je vous l'ai dit, est occupé. Nous avons un accord avec les habitants, et Claudio Deuel, en tant que délégué du Conseil administratif, a accepté toutes les propositions des habitants, qui occuperont 700 m<sup>2</sup> au premier étage. Il reste le deuxième étage où certains locaux seront polyvalents. En effet, les habitants nous ont aussi demandé des lieux «souples». Parfois, des associations de jeunes se créent, mais qui ne sont pas pérennes et qui peuvent disparaître au bout de quelques années. Nous voudrions donc avoir, au dernier étage, des lieux pour des associations éphémères, pour des expositions, etc.

Encore une fois, comme l'a dit René Grand, le mot d'ordre est la convivialité. Ce quartier a besoin de repères, a besoin de trouver ses marques – car, du point de vue urbanistique, c'est un désastre – et nous aimerions que ce bâtiment soit un endroit où les habitants se retrouvent, que ce soit vraiment un lieu public, qui n'existe pas à l'heure actuelle. En effet, un supermarché, un centre commercial, c'est peut-être plaisant et distrayant pour certains, mais ce n'est pas forcément le lieu de convivialité que souhaitent une majorité de citoyennes et de citoyens. Voilà donc ce que nous voulons faire au deuxième étage.

Madame Ecuillon, il est vrai qu'énormément d'associations demandent des locaux, mais j'aimerais tout de même rappeler que nous trouvons, depuis quelque temps, des solutions pour beaucoup d'associations. Si F-Information est venu me trouver, c'est certainement parce que Solidarité Femmes, grâce à mon département, a trouvé un beau local aux Eaux-Vives. D'autres associations nous ont contactés pour que les services de mon département, en lien avec la Gérance immobilière municipale, essaient de leur trouver des locaux. Je m'engage, je vous le promets, Madame Ecuillon, à faire en sorte de trouver des solutions pour Camarada, F-Information et l'Ecole des parents.

Je rappelle ici que, dernièrement, nous avons trouvé, grâce à mon collègue Pierre Muller, un bel espace pour Noël Constant, qui s'appelle le Jardin de Montbrillant. Bien sûr, Noël Constant le reconnaît un jour et, le lendemain, il nous démolit sur les antennes de la Radio Suisse romande... enfin, peu importe, cela fait partie de notre métier et nous devons l'accepter!

Au sein du Conseil administratif, nous faisons en sorte de trouver des solutions pour les associations, mais il faut reconnaître que les locaux à disposition dans cette ville ne sont pas légion et qu'il y a aussi des problèmes de coût. Ce qui est proposé ne convient pas toujours aux associations, pour des questions géographiques, de nuisances ou parce que c'est trop cher.

**M. René Grand (S).** J'ai deux précisions à apporter que je crois très importantes. La première, c'est la démarche qui a été entreprise par le Conseil administratif. Aujourd'hui, depuis la séance du 12 novembre 2002, un groupe a été formé; il n'a pas encore commencé ses travaux, parce qu'il attend des informations importantes par rapport aux agents de ville, avant de pouvoir prendre des décisions. Madame Ecuillon, c'est vrai, ce sont les habitants du quartier de l'Europe qui doivent d'abord donner leur opinion, ce qui n'exclut pas qu'ils seront peut-être d'accord d'accueillir d'autres associations dans ce périmètre.

La deuxième précision, très importante aussi, a été soulignée lors de l'achat de l'immeuble: les jeunes du quartier n'ont pas de local. Une proposition dans des locaux de la Société privée de gérance avait été soumise, mais elle a été refusée et les jeunes n'ont toujours pas de local. Tout le monde se plaint que les jeunes traînent, qu'ils font des bêtises, que ce n'est pas possible... En l'occurrence, la décision du Conseil municipal est claire: il faut leur donner un espace. Cela dit, il est vrai que nous ne pouvons pas mettre les agents municipaux à côté, ce serait la bagarre.

La démarche consiste donc, d'abord, en une consultation en bonne et due forme et 30 personnes se sont inscrites pour cette consultation. Madame Ecuillon, vous pouvez très bien vous inscrire auprès de M. Mangano – c'est lui qui

va activer ce groupe – pour présenter votre projet. Il n’y aura pas de problème, car il n’y a pas d’exclusive. Une fois cette démarche finalisée, le Conseil administratif, selon sa promesse, décidera de l’affectation de ces locaux. C’est pourquoi je pense qu’il faut soutenir l’amendement proposé par l’Alternative.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon** (DC). Je suis désolée, mais nous ne pouvons pas accepter l’amendement de l’Alternative tel quel. Par contre, ce que nous pouvons faire, c’est amender l’invite de la motion M-314 ainsi:

*Projet d’amendement*

«...de mettre à leur disposition, *si possible*, dans l’immeuble...»

De cette manière, cela laisserait l’ouverture nécessaire. Les besoins ne sont pas seulement avérés pour le 99 de la rue de Lyon, mais il y avait là une opportunité et c’est la raison de cette motion.

Par ailleurs, je suis aussi d’accord d’inviter le Conseil administratif à respecter ses engagements, bien que je sois assez étonnée de cette demande, sachant que le Conseil administratif est à majorité Alternative... Je peux donc accepter cet amendement de l’Alternative comme deuxième invite, à condition que la première invite amendée soit également acceptée.

**Le président.** Madame Ecuillon, je vous rappelle que l’amendement de l’Alternative vise à remplacer l’invite de la motion M-314. Nous allons passer aux votes. D’abord, nous voterons l’amendement de l’Alternative et, si celui-ci est accepté, l’invite de la motion M-314 tombera et sera remplacée par le texte de l’amendement. Ensuite, nous voterons la motion M-314, puis la résolution R-48.

Mis aux voix, l’amendement de l’Alternative est accepté par 37 oui contre 17 non (3 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 33 oui contre 18 non (6 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à respecter ses engagements de favoriser une véritable concertation avec les habitants pour le choix des locaux de l’immeuble rue de Lyon 99.

Interpellation: loi sur l'information du public et l'accès aux documents

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 32 oui contre 18 non (7 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de respecter ses promesses d'engager une véritable concertation avec les habitants pour choisir la répartition des locaux du deuxième étage avant de décider de leur attribution définitive.

#### 8. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Pour une LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents) sans brimades ni salades!» (I-80)<sup>1</sup>.

*(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)*

**M. Pierre Maudet** (R). «Enfin!», pourrais-je dire également, je peux développer cette interpellation déposée au mois de juin 2002, à l'issue d'une grosse colère, partagée par d'autres conseillers municipaux, sur les questions de transparence et, en particulier, sur les questions d'accès aux documents, en vertu de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD).

A l'époque, il s'agissait de l'affaire du Casino... (*Brouhaha.*) Je vois, Monsieur le président, que toute l'attention qu'on serait en droit de requérir de votre part n'est pas réunie. Je me permets donc d'attendre, car, sur le sujet de la transparence et de l'information, je crois qu'il est nécessaire que le bureau soit à l'écoute des conseillers municipaux... (*Exclamations et brouhaha.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous demande d'écouter M. Maudet, s'il vous plaît!

---

<sup>1</sup> Annoncée, 691.

## Interpellation: loi sur l'information du public et l'accès aux documents

*M. Pierre Maudet.* Je vous remercie, Monsieur le président. Les interférences sont nombreuses en cette heure tardive, je serai donc d'autant plus bref. Cette loi sur l'information du public et l'accès aux documents consiste, je vous le rappelle, à faire passer la transparence de l'exception à la règle, à faciliter l'accès aux documents pour le public, à rendre les collectivités publiques beaucoup plus ouvertes, notamment par l'accès aux archives et à toutes sortes de papiers, et à rendre aux citoyens une certaine place dans ce cadre.

Je voudrais savoir ce que le Conseil administratif a maintenant entrepris, suite notamment à l'affaire du Casino, où les capacités d'accès des conseillers municipaux à un certain nombre de documents liés à des organismes parapublics avaient été très sérieusement entravées. Je me rappelle également d'une motion M-266, votée il y a près d'un an, qui demandait notamment que le Conseil administratif communique plus souvent certaines informations, parmi lesquelles les conférences de presse qui ont lieu régulièrement à son initiative.

Messieurs les conseillers administratifs, je voudrais savoir si, finalement, cette loi a suscité de votre part des mesures particulières, du type de la création d'un bureau ou d'un guichet unique pour les citoyens. Comme d'autres communes l'ont fait, notamment Carouge, avez-vous pris des mesures de type médiateur au niveau de la Ville de Genève pour trancher des litiges qui pourraient se présenter avec des citoyens exigeant l'accès à certaines informations? Le cas échéant, comme le dit le premier magistrat de notre commune dans le dernier *VG Mag*, la saine curiosité suffit-elle? Cette curiosité est un facteur dynamique, elle suscite des questions et des réponses et j'aimerais savoir si, en l'occurrence, vous avez eu beaucoup de questions de citoyens en matière de LIPAD, si vous avez pu y répondre, car je rappelle que l'essentiel de cette loi vise une attitude proactive, favorisant vraiment la démarche citoyenne pour plus de transparence.

Cette interpellation demande, en quelque sorte, un état des lieux un an après l'entrée en vigueur de la LIPAD, à la lumière de tous les accrochages que nous avons pu avoir au cours de l'année écoulée.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je réponds à votre interpellation, Monsieur Maudet, mais tous mes collègues pourraient vous répondre et je pense qu'ils répondraient tous de la même voix. En l'occurrence, vous avez parlé de règles et d'exceptions: pour nous, la règle est précisément de donner le plus d'informations possible.

Vous avez cité un cas où il y a eu quelques anicroches qui se sont plus ou moins bien résolues par la suite. Je peux vous dire qu'il n'est pas dans l'intention du Conseil administratif de nommer un médiateur pour la Ville de Genève, pour

la simple et bonne raison que nous n'avons eu jusqu'à ce jour aucun cas de médiation. Le seul cas délicat qui soit apparu concernait la production d'un document où nous étions trois parties cocontractantes: le Conseil d'Etat, la Ville de Genève et la Société générale d'affichage. On nous avait demandé de produire la convention relative aux abribus. Nous étions favorables à cette production, de même que le Conseil d'Etat. Au contraire, le troisième signataire, la Société générale d'affichage, a opposé un veto partiel. A partir de là, nous avons saisi la médiatrice désignée par le Conseil d'Etat pour essayer de trouver une solution. Je vous rappelle que la loi prévoit que la médiatrice est chargée de favoriser la médiation, de l'entériner le cas échéant, mais qu'elle n'a pas le pouvoir d'influencer l'un ou l'autre des intervenants.

Dans ce cas-là, puisque la question est posée, je dois vous dire que nous avons constaté un échec de la médiation. Nous avons pris, quant à nous, une décision qui nous semblait être celle de la transparence. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec cette décision, il peut, comme vous le savez, porter le différend devant l'autorité compétente, qui tranchera. A ma connaissance, c'est le seul cas délicat que nous avons eu.

Vous avez raison de souligner, Monsieur Maudet, que tout cela ne doit pas se résumer à une attitude attentiste. A cet égard, sans nous jeter des fleurs, je dirai que la loi n'a fait que refléter l'attitude que nous avons déjà adoptée et que nous n'avons pas eu à modifier notre attitude en fonction de cette nouvelle loi. Je peux vous dire qu'avec mes services – et je crois que c'est la même chose pour mes collègues – nous dispensons l'information qui est demandée, car je suis le premier convaincu que, si nous voulons faire de la concertation, si nous voulons demander aux habitants de se déterminer, la première des choses à faire est de leur donner connaissance des dossiers.

Nous nous devons de donner l'information et si nous ne sommes pas parfaits, si nous oublions parfois un certain nombre d'éléments, je peux vous dire, Monsieur Maudet, que l'ensemble du Conseil administratif a toujours la réaction positive de dire oui. Si d'aventure vous estimiez que, sur tel ou tel dossier, nous n'avons pas répondu à vos attentes, nous sommes prêts à en discuter. En l'état, je peux vous assurer – c'est l'avis de mes collègues qui, d'ailleurs, opinent du chef – que c'est dans cet esprit que nous traitons nos dossiers. J'espère avoir répondu à l'interrogation qui était la vôtre.

**M. Pierre Maudet (R).** Je me félicite des propos que je viens d'entendre. J'en prends acte et je ne doute pas que, dans les prochaines semaines ou les prochains mois, nous aurons l'occasion de vérifier cette attitude proactive.

*L'interpellation est close.*

## 9. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui sera renvoyée à la commission des pétitions:

- P-77, «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales».

## 10. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les deux motions suivantes:

- M-342, de *M. Roman Juon*, *M<sup>me</sup> Annina Pfund* et *M. Olivier Coste*: «Pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement»;
- M-343, de *MM. Gérard Deshusses*, *Pierre Reichenbach*, *Pierre Maudet*, *Jacques François*, *Robert Pattaroni*, *Alain Gallet* et *M<sup>me</sup> Liliane Johner*: «Soutien à l'association E3 (développement durable, mécanisme d'optimisation énergétique)».

## 11. Interpellations.

**Le président.** Je vous annonce encore l'interpellation suivante:

- I-92, de *M<sup>me</sup> Isabel Nerny*: «Qui fait quoi au Service des espaces verts et de l'environnement?»

## 12. Questions écrites.

Néant.

**Le président.** Je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous donne rendez-vous lundi 20 janvier, à 17 h.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	4478
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	4478
3.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Amélioration de la sécurité aux environs des écoles de la Jonction» (P-51 A).....	4478
3.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la sécurisation de la sortie de l'école des Plantaporrêts» (P-65 A).....	4489
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une subvention à la Compagnie Confiture» (P-53 A).....	4500
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la révision à la baisse du crédit pour la rénovation du Monument Brunswick» (P-93 A) .....	4507
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M <sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Jean-Pascal Perler, Jean-Pierre Oberholzer et Bernard Lescaze, renvoyée en commission le 9 octobre 2001, intitulée: «Pour un développement de l'évaluation des politiques publiques» (M-195 A).....	4511
7.a) Motion de M <sup>me</sup> Alice Ecuivillon: «99, rue de Lyon» (M-314) .....	4536
7.b) Résolution de MM. René Grand, Damien Sidler, Christian Zaugg et M <sup>me</sup> Liliane Johner: «L'immeuble de la rue de Lyon 99 pour les habitants et avec les habitants du quartier» (R-48).....	4537
8. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Pour une LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents) sans brimades ni salades!» (I-80) .....	4548
9. Pétitions .....	4551

10. Propositions des conseillers municipaux .....	4551
11. Interpellations .....	4551
12. Questions écrites .....	4551

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*